



Rapport sur les méthodes et actions de sensibilisation au sans-abrisme

PARTIE 3

-

ETUDE DE CAS SUR UNE ACTION DE SENSIBILISATION AU SANS-ABRISME



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTE CONTRE
LA PAUVRETÉ





INTRODUCTION

Ce rapport comprend 4 parties, il s'agit ici de la troisième partie. La première partie nous a permis de cibler le concept de sensibilisation et définir le cas d'études, utilisé ici pour analyser des outils, actions et méthodes de sensibilisation sur les situations et le quotidien des personnes sans-abris. La deuxième partie a permis la recension des différents projets de sensibilisation pour ensuite orienter la sélection d'une étude de cas à approfondir et analyser dans le détail, présentée dans cette partie 3. Le choix s'est alors porté sur deux dispositifs intimement liés, mis en place à Grenoble : le Parlons-en et le Lieu, tous deux portés par la même association, qui porte le même nom que le dispositif, « Parlons-en ». Le dispositif Parlons-en est un groupe de parole mensuel traitant de thématiques qui touchent au sans-abrisme. Il est caractérisé sur le site internet comme un « *espace de débat rassemblant les personnes concernées par les questions de la grande précarité* ¹⁸ ». Par « grande précarité », l'association entend l'ensemble des personnes ayant ou étant en situation de rue mais également travaillant sur ces questions (travailleurs sociaux, institutions, etc). Il ne s'agit donc pas seulement des personnes qui ont connu des situations de rue. Le groupe de parole créé en 2008, a permis l'émergence du deuxième dispositif, le Lieu. Il s'agit d'un local associatif, défini comme le « *Lieu des habitants de la rue et de la ville* ¹⁹ », où se tiennent entre autres, les groupes de parole du Parlons-en. Ce local s'est ouvert en 2020 grâce au budget participatif de la ville de Grenoble. Enfin, l'association Parlons-en gère au quotidien le Lieu et organise mensuellement le groupe de débat. Sa forme de gouvernance est une collégiale réunissant des personnes ayant connu ou connaissant la précarité. Ces deux dispositifs et l'association sont parfois difficilement dissociables pour les acteurs participants directement ou non à ces dispositifs. L'analyse révèle en effet le caractère interdépendant de ces trois entités, qui ne peuvent donc être étudiées séparément.

La spécificité de cette étude de cas est que ces deux dispositifs, le Parlons-en et le Lieu, ne se revendiquent pas comme faisant de la sensibilisation au sans-abrisme. Les acteurs directement ou indirectement impliqués dans ce ou ces dispositifs situent leur mission dans le champ de la « participation ». D'après Anthony Pecqueux et Laure Brayer, qui ont étudié le dispositif du Parlons-en, « *il s'agirait d'amener les populations les plus démunies à apprendre à s'affirmer à travers une prise de parole (...)* ²⁰ » (BRAYER, PECQUEUX, 2018 : 67). Ce constat nous interroge sur l'impact de ce parti pris « de donner la parole à des personnes en situation de grande précarité » sur des processus de sensibilisation, qui visent à changer les regards, et éventuellement les comportements. En d'autres termes, *comment un dispositif participatif, contribue à sensibiliser sur le sans-abrisme ?*

¹⁸ Lieu Grenoble, [en ligne] : < <https://lieugrenoble.wordpress.com/> >. [Consulté le 8 septembre 2022]

¹⁹ Idem

²⁰ BRAYER Laure, et PECQUEUX Anthony . « Chapitre 2. Le Parlons-en comme espace de circulation », Loïc Blondiaux éd., *La démocratie des émotions. Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Presses de Sciences Po, 2018, pp. 67-91.



Le compte-rendu de cette étude de cas s'organise autour de quatre grands thèmes. Le premier rend compte de la manière dont la parole est utilisée pour sensibiliser. Le deuxième questionne met en lumière ses limites dans un processus de sensibilisation. Un troisième thème est consacré aux apports et difficultés de la création du lien à l'autre pour déconstruire les préjugés. Le dernier thème explore la place des émotions dans la mise en œuvre d'un dispositif. Enfin, la dernière partie interroge la place des acteurs et de leurs liens affectifs dans le déroulement d'un dispositif de sensibilisation.

Cette enquête dite participative a été menée pendant 12 jours, associant un travail d'observation et la réalisation d'entretiens (douze jours au Lieu et la participation à trois Parlons-en). Cette courte temporalité de l'enquête n'a pas permis d'approfondir le lien entre sensibilisation et processus d'intégration des personnes sans domicile, comme il avait été initialement pensé. Pour autant, la recherche ethnographique a mis en lumière des analyses sur l'articulation entre « dispositif participatif » et « intégration », entendue ici comme le développement de « *l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec d'autres compte tenu de la forme que prennent ces relations* ²¹ » (FORSE, 1991 : 247). Ces contraintes temporelles nous ont donc amenées à réorienter les objectifs de l'enquête. L'idée était moins de saisir le processus de changement de regard induit par une sensibilisation, que de comprendre comment les participants aux dispositifs et les membres de l'association perçoivent la sensibilisation et s'emparent ou non de cette thématique.

Pour cela, dix entretiens sociologiques ont été menés avec sept personnes engagées dans l'association (6 membres de la collégiale, une salariée de l'association), deux personnes qui ont fréquenté le lieu (1 habitante du quartier, 1 personne engagée au niveau associatif) et un acteur de la ville (cf. tableau n°1 ci-dessous). Cet échantillon n'est pas représentatif de la diversité des acteurs participant directement ou non à ces dispositifs. Certains entretiens n'ont pas pu être menés car la relation d'enquête n'a pas pu être établie et négociée sur cette courte temporalité. L'observation a permis en partie de contourner cette limite, par le partage de moments informels, qui donnaient accès à ce qui n'est pas exprimé dans le cadre formel d'un entretien, notamment les non-dits, les prises d'actions et les pratiques au sein de dispositifs. Je tiens à souligner un autre biais relatif à l'enquête de terrain, induit par ma présence, et son impact potentiel sur la fiabilité des données récoltées. Au cours de l'enquête, mon lien au milieu associatif et/ou universitaire travaillant sur la sensibilisation au sans-abrisme a impacté le contenu des discours et été analysé en tant que tel. Enfin cette réflexion s'est nourrie d'autres travaux portant sur le sans-abrisme et la sensibilisation, et notamment celui réalisé par Anthony Pecqueux sur le dispositif et l'association Parlons-en 1 (voir bibliographie).

²¹ FORSE Michel. « Les réseaux de sociabilité : un état des lieux », *L'Année sociologique*, 41, 1991, p. 246.



Nom anonymisés	Fonction	Bref descriptif
Tom	Membre de la collégiale « Parlons-en »	Il connaît l'espace de débat depuis plus de 10 ans. Investi dans diverses associations grenobloises, il rentre dans l'association Parlons-en avec l'ouverture du Lieu.
Antoine	Membre de la collégiale « Parlons-en »	Il participe régulièrement au débat mensuel et décide de s'investir dans la collégiale dès l'ouverture du Lieu en 2020.
Christophe	Membre de la collégiale « Parlons-en »	Il entend parler du Parlons-en dès 2010 mais franchit le pas d'entrer dans la collégiale qu'avec l'ouverture du Lieu.
Nina	Membre de la collégiale « Parlons-en »	Considérée comme un « membre historique » du Parlons-en, elle rentre dès la création de l'association dans la collégiale. Elle connaît le groupe de parole lorsqu'elle était en situation de rue.
Anissa	Membre de la collégiale « Parlons-en »	Elle a participé à, quasiment, tous les débats depuis le début du Parlons-en, entant que personne à la rue. Elle est membre de l'association depuis sa création en 2015
Anna	Membre de la collégiale « Parlons-en »	Ancienne salariée de l'association Parlons-en, elle a également été dans l'association Arpenteurs qui portait le Parlons-en entre 2008 et 2015.

Aude	Salariée de l'association Parlons-en	Chargée de mission de l'association depuis 2022, elle a connu le Parlons-en en tant que personne à la rue.
Victor	Chargé du budget participatif de la ville de Grenoble	Il invite en 2017 l'association Parlons-en à participer au budget participatif qui permettra à l'association de financer le projet du Lieu.
Paul	Aumônier de prison	Il est venu une seule fois au Lieu, un mercredi après-midi pensant participer au débat qui se tenait le matin. Il connaît plusieurs associations grenobloises autour du sans-abrisme.
Christine	Membre d'une association de quartier	Elle a participé au Parlons-en, notamment lorsqu'il y avait des problématiques autour des personnes sans-abris en centre-ville.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des entretiens



THÈME 1 - Echanger pour sensibiliser

Le Parlons-en et le Lîeu sont des exemples de dispositifs qui donnent toutes leurs places aux échanges. Dans le premier, les échanges se créent lors des séances de groupe de parole mensuelles. Pour le deuxième, il s'agit d'échanges plus informels se créant au fil des rencontres dans le local. Cette partie vise à interroger comment les échanges permettent la sensibilisation. Plus précisément, la sensibilisation se faisant via les émotions, il s'agira de questionner la place et la gestion des émotions dans l'échange. Dans une première partie, nous regarderons à travers l'étude du Parlons-en et du Lîeu, le caractère sensible de la parole qui permet la sensibilisation. Et dans une deuxième partie, nous interrogerons le cadre dans lequel se fait (ou non) l'expression de cette parole.

1.1. La parole pour sensibiliser

La sensibilisation vise à remettre en question les préjugés autour d'une situation qui est inconnue ou mal connue (Partie 1). Dans notre étude de cas, c'est par l'échange, et plus précisément par l'expression et la réception de la parole, que la sensibilisation peut émaner. Cette partie analysera plus précisément le caractère sensible de la parole, permettant la libération des émotions essentielle à la sensibilisation.

1.1.1 Une parole unique

La particularité du Parlons-en est la rencontre de différents types de parole, qui permet la sensibilisation. Ce groupe de parole vise à libérer celle de tous les participants, qu'ils soient représentants d'institution, travailleurs sociaux, habitants du quartier, personnes sans-abris, etc. Néanmoins, c'est la recherche d'une parole unique qui pousserait les personnes à venir au Parlons-en. En effet, comme le répètent de nombreux enquêtés, les participants « *trouvent [au Parlons-en] une parole qu'ils ne trouveront nul par ailleurs* ». Cette parole est considérée comme unique parce qu'elle émane essentiellement de personnes étant ou ayant été dans une situation de grande précarité. Le Parlons-en offre donc un cadre pour des personnes, qui n'auraient sinon pas l'espace pour le faire, de s'exprimer en partant de leur situation personnelle. En effet, un des enquêtés explique « *si tu ne viens pas au Parlons-en, il y a des gens qui tu n'entendras pas* ». Dans ses propos une forme de nécessité à venir à ce groupe de parole est visible : ne pas y venir signifierait passer à côté de l'expression d'une parole unique.

Au Parlons-en, il est affiché la volonté d'un traitement égalitaire entre les différentes paroles. En effet Aude, qui travaille au sein de l'association Parlons-en, explique que « *toutes les paroles ont la même place, et du coup tout le monde à la même place* ». Le poids de la parole est voulu comme égal, puisque tout le monde a le droit de s'exprimer autant que son voisin, afin de créer une mise à égalité des participants. Par exemple, la parole des institutions ne doit pas avoir plus d'importance que la parole



d'une personne en situation de précarité, et inversement. Cependant un des grands principes du Parlons-en est de visibiliser la parole des personnes en situation de grande précarité.

Il a été observé qu'au Parlons-en, certaines paroles sont plus encouragées à s'exprimer que d'autres. Comme évoqué précédemment, le groupe de parole créé un cadre pour que les représentants d'institutions puissent échanger directement avec les personnes concernées. Néanmoins, selon Anna qui a organisé le Parlons-en pendant quelques années, les institutions peuvent être invitées, mais leur présence et paroles ne sont pas toujours souhaitables ou obligatoires pour le bon déroulement du groupe de parole. L'expérience de rue est valorisée par rapport à d'autres expériences de vie ou professionnelle. C'est notamment ce que note Tom lorsqu'il explique ce qui lui plaît au Parlons-en « *la parole libre et écouter tout le monde ... en priorité ceux qui galèrent* ». C'est à la fois observable lors du Parlons-en et dans le descriptif du Liéu. Christophe dit « *le Liéu, on sent qu'ils partagent une expérience de vie. Il y a ceux qui l'ont connu et les autres (...) pour ceux qui ne l'ont pas connu une partie demeure énigmatique* ». Ces propos soulignent la différence entre ceux avec une expérience de rue et ceux qui ne l'ont pas. Ces derniers auraient un « manque » qui ne leur permettraient pas d'avoir le même poids de parole que ceux qui vivent ou ont vécu une expérience de rue.

La valorisation de cette parole est justifiée par la crainte que, sans cette valorisation, cette parole ne ressortirait pas ou pas assez. En mettant en avant les personnes de la rue et leurs paroles, les personnes concernées y trouveraient une légitimité pour s'exprimer devant d'autres acteurs n'ayant pas cette expérience de vie. Les enquêtés, et la plupart des personnes participant activement au Parlons-en et au Liéu, partagent la vision que la marginalité est une source d'opportunités : il ne faut pas la nier mais au contraire la mettre en avant. L'expérience de la marginalité est perçue comme une ressource, qui doit pouvoir être exprimée et entendue par d'autres personnes ne partageant pas cette expérience.

La sensibilisation se fait par l'expression d'une parole unique mais également par l'écoute de cette parole. En effet, deux effets de la parole sont perceptibles au Parlons-en. Il y a d'un côté le fait que la liberté de parole des personnes en situation de précarité permet à d'autres d'exprimer leur propre réflexion. Et d'un autre côté, la parole libérée est également là pour être écoutée. Pour illustrer cette double dynamique, nous pouvons nous appuyer sur les propos d'une enquêtée qui pose une distinction dans les raisons de venue des participants. Selon elle, les représentants institutionnels sont présents pour parler directement avec les personnes en situation de précarité, alors que des travailleurs sociaux viennent au Parlons-en pour « *[récolter] la parole de manière collective* ». Par la récolte d'une parole, il est entendu la réception d'un discours unique. Les échanges au Parlons-en se caractérisent donc par la relation entre l'expression et la réception de la parole.



Par l'échange les participants peuvent remettre en question leurs raisonnements et préjugés. Il est mis en avant au Parlons-en que toute parole est acceptée, même celle qui est empreinte de préjugés. Par exemple, des propos qualifiés de racistes ont été exprimés et entendus lors d'un Parlons-en. Cette parole a trouvé la liberté et la sécurité de s'exprimer, tout en provoquant de vives réactions de la part des autres participants. Ces derniers ont écouté puis réagit aux propos afin de déconstruire les représentations tenues. Sans la dynamique expression/écoute, les préjugés n'auraient peut-être pas pu être remis en cause par la personne les ayant tenus. Cette dernière a pu exprimer son raisonnement à caractère raciste mais elle a dû également écouter la réaction des autres face à ses propos.

Cependant le caractère subjectif d'un dispositif de sensibilisation signifie qu'une partie des conséquences du dispositif échappent à ceux qui l'ont pensé et organisé (TRAÏNI, 2009). Ainsi une partie des effets de cette parole libérée échappe aux participants. C'est notamment ce qu'exprime Anna qui se souvient de son premier Parlons-en qui était « *animé (...) les gens s'engueulaient* ». Ainsi, l'expression d'une parole peut dépasser ce qui est attendu par les porteurs du Parlons-en, c'est-à-dire des échanges dans un cadre apaisé. De plus, Anna raconte qu'elle a pu percevoir que « *quelque chose se passait* », sans pouvoir nommer concrètement ces effets. Néanmoins, la libération des émotions n'est pas considérée comme un frein. Au contraire il s'agit pour Anna d'une raison de continuer à revenir.

1.1.2 Le récit sensible

L'échange passe, au Lieu comme au Parlons-en, par une redéfinition du statut et de la position de chacun. Le principe affiché par les deux dispositifs est de libérer l'expression de tous en sortant de la nomination des statuts de chacun : aidant, aidé, bénévoles, bénéficiaires, etc. Ainsi la personne qui s'exprime n'est plus perçue par son statut social (institutionnel, bénéficiaire, associatif, etc.) mais par son expérience de vie. La parole fait alors appel à la subjectivité propre de celui qui s'exprime. Le discours va donc se rattacher à des récits sensibles, empreints d'émotions. Je suppose que c'est par la mise en valeur de la subjectivité individuelle que les émotions se déploient pouvant amener à un changement de regard.

L'objectif d'invisibiliser les statuts des participants a permis de faire émerger de nouveaux projets, en déconstruisant les aprioris de chacun. Un des exemples est la rencontre des agents municipaux et des membres de l'association Parlons-en lors du montage de projet du Lieu. Victor, qui travaille pour la ville de Grenoble, raconte que lorsque l'association Parlons-en a remporté une partie du budget participatif avec son projet du Lieu, les agents municipaux ont d'abord exprimé leurs craintes. Ainsi Victor a pu entendre « *ça va être galère* », « *l'auberge espagnole sur un lieu public ça ne marche pas* » ou encore « *les gens [sont] bancals, bancals* » au sujet des porteurs du Lieu. Ces discours ont été perçus par les membres de l'association qui avaient également des craintes vis-à-vis des services

municipaux. Tom, un membre du Parlons-en, rapporte alors qu'il leur a fallu lutter contre les préjugés autour de l'idée que « *c'est des précaires, ils ne savent pas faire* ». Cependant, à la suite des rencontres entre les services municipaux et l'association Parlons-en, Victor constate que ces discours ont disparus. En effet, il dit maintenant remarquer une dispersion des craintes au profil d'un objectif commun qui est de faire avancer et perdurer le Lieu. Par la rencontre répétée une reconnaissance mutuelle s'est instaurée entre les deux parties.

La volonté de sortir de la relation aidant / aidé est répétée dans la présentation de l'association et du Lieu où il est dit n'avoir ni bénévole ni travailleur social. Lors de la venue d'un habitant grenoblois au Lieu, un membre de l'association lui fait le tour du local en réitérant à de nombreuses reprises que « *on ne trouve ici aucun bénévole* ». Un point qui marquera l'habitant, lors de l'entretien il explique préférer voir qui est bénévole et qui est bénéficiaire. Ces termes, bénévole/bénéficiaire ou aidant/aidé, sont pour les membres de l'association à écarter des discours autour du Lieu et du Parlons-en. Cependant, au fil des entretiens ces termes peuvent échapper à certains enquêtés, revendiquant pourtant la disparition de ces distinctions. Il est utilisé le terme de « *bénévoles* » pour désigner des membres de l'association ou de « *travail social* » pour qualifier les usages du Lieu. De plus, Anna valorise l'expérience d'une ancienne travailleuse sociale pour le fonctionnement de l'association : « *on a Sarah qui a travaillé en tant qu'éduc, a de l'expérience... c'était ma personnes ressource* ». Je suppose que loin de gommer le statut des participants, le Parlons-en et le Lieu visent plutôt à mettre en avant les expériences de vie professionnelles et personnelles afin de faire ressortir le caractère sensible des paroles exprimées.

1.1.3 La parole collective pour sensibiliser

Au fil des échanges, il émerge un sentiment de faire collectif. Ceci est particulièrement perceptible lors des débats du Parlons-en. Aude, qui participe aux débats depuis de nombreuses années, dit avoir eu le sentiment de « *faire partie de quelque chose* », rappelant l'idée de « faire collectif ». La dynamique entre expression et écoute de la parole vise donc à développer des échanges tout en créant une forme de collectif entre les participants. En effet, les organisateurs du Parlons-en souhaitent sortir de la parole individuelle, notamment celle habituellement recueillie par les travailleurs sociaux. A la suite du groupe de parole, une parole collective doit alors surgir afin de donner plus de force à la parole individuelle. Il est donc entendu par parole collective la mise en commun de parole individuelle afin de développer le sentiment de s'inscrire dans un collectif de personnes. Les témoignages d'habités du Parlons-en démontrent des effets de cette mise en relation entre des personnes aux profils divers. De l'enquête, il se dégage trois grands effets.



Premièrement, le sentiment de faire collectif est renforcé par le partage des émotions. Par la parole empreinte d'expérience personnelle, les émotions se libèrent aux yeux de tous. Or la libération des émotions est essentielle dans un dispositif de sensibilisation. En effet le chercheur Christophe Traïni, explique qu'un dispositif de sensibilisation provoque « *des réactions immédiates du corps* ²²[3]» [TRAÏNI, 2009 : 7]. Cette immédiateté se retrouve dans la parole de Aude qui a vu lors des Parlons-en « *des potes pleurer* » sans que ce débordement d'émotions ne soit réévoqué par la suite, en dehors du cadre du Parlons-en. Or c'est le partage des émotions entre les divers participants qui permet l'expression de cet émotif et donc un moyen de faire collectif. Une des émotions qui ressort le plus lors des Parlons-en, d'après les enquêtés, est celle de la colère. Cette dernière est facilement perceptible par le haussement de ton des personnes, « *les personnes ont besoin de gueuler* ». D'après Anna, il n'y pas forcément besoin de créer une suite à cette colère. Le simple fait d'avoir la possibilité de l'exprimer est suffisant. Mais elle peut également devenir collective, permettant aux personnes qui éprouvent encore des difficultés à exprimer cette colère de la percevoir chez l'autre.

Deuxièmement, le collectif permet de reprendre confiance en soi en faisant face à ses craintes. Certains participants expriment leur crainte de la véritable acceptation de leur parole. La parole traduit une version personnelle de voir les choses, et donc traduit une expérience de vie particulière. Exprimer cette vision à d'autres, notamment des personnes éloignées de sa propre expérience de vie, fait ressortir un sentiment de peur chez certains participants. Or face à ces sentiments qui pourraient freiner l'expression de la parole, il est observé que le collectif, le *faire collectif*, libère la parole. Grâce au collectif, des prises de confiance individuelles peuvent apparaître. La parole collective peut alors produire des effets très concrets sur le parcours individuel des participants. Pour Nina, qui a connu une expérience de rue, la prise de parole est essentielle car elle entraîne une prise de confiance en soi permettant d'accepter plus facilement l'aide de l'autre. Ce témoignage rappelle l'analyse de Claudia Girola sur le récit biographique. Ce dernier est considéré comme une condition d'accès de nombreuses politiques sociales : en fonction du discours de la personne, elle sera orientée vers un des dispositifs d'aide. Ainsi les personnes apprennent à maîtriser leur discours, produisant un repli sur soi (GIROLA, 2011). Or pour Christophe, au Parlons-en « *les personnes construisent leur récit sur eux-mêmes* ». Je suppose donc que l'espace de débat par la force du discours collectif créé, permet aux participants de s'affirmer face aux acteurs de l'assistance, même en dehors du débat.

Troisièmement, un autre effet de la parole collective est la perception d'un changement de regard chez l'autre. Par exemple, Aude qui était auparavant à la rue, explique maintenant dire bonjour à des personnes auxquelles elle n'aurait jamais adressé la parole auparavant : « *le Parlons-en a fait en sorte que ... enfin que des personnes changent d'avis, non pas d'avis mais de façon de faire* ». Pour Aude, la

²² TRAÏNI Christophe, « Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives », dans Christophe Traïni (dir.), *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Presses Universitaires de Rennes, collection "Res Publica", 2015.

parole va donc plus loin qu'un bouleversement des représentations : le comportement vers l'autre s'en trouve changé. Christophe confirme ce constat puisqu'avant sa participation active dans l'association du Parlons-en, « [il] évitais [les personnes à la rue] ... le Parlons-en [l]'a détendu ». L'utilisation du terme « détendre » démontre une nouvelle l'importance de la réaction du corps dans un dispositif de sensibilisation décrit précédemment (TRAINI, 2015). Enfin, il faut souligner que le changement de regard ou de comportement peut arriver à tout à chacun (personnes sans-abris, travailleur social, représentant institutionnel, etc.). Ce double effet est relevé par Anissa, une ancienne personne sans-abris, lorsqu'elle échange avec des personnes n'ayant pas connu la même expérience de rue qu'elle : « des fois c'est moi qui apprends, des fois c'est eux qui apprennent ».

Néanmoins, le collectif ne semble pas toujours suffisant pour libérer la parole. La présence du « crachoir » indique une certaine limite des effets de la parole collective. Ledit « crachoir » se tient tous les mardi matin au Lieu et invite à venir « cracher [sa] colère ». La personne, « l'animateur », qui organise ce temps, est une ancienne personne à la rue. Il s'agit d'une discussion en tête à tête avec « l'animateur » pour exprimer toute émotion, en particulier celle de la colère. La personne, souhaitant venir cracher sa colère, peut évoquer tous les sujets qu'il souhaite. En face, « l'animateur » est dans une posture de réception de cette colère, pouvant parfois donner des conseils sur une situation particulière. Le crachoir reprend donc les grands principes du Parlons-en, concernant la libération de toutes formes d'émotions, mais de manière individualisée. La création du crachoir indique que le collectif ne suffit pas toujours à faire remonter toutes les formes d'émotions, certains préférant les exprimer de manière individuelle.



Figure 7 : Affiche du "crachoir"



1.2 Contenir les émotions dans l'échange

Les dispositifs du Parlons-en et du Lîeu encouragent la libération de toutes formes d'émotions dans le but de favoriser la rencontre et l'échange entre des personnes aux expériences de vie diverses. Cependant, en parallèle de cette liberté, des formes d'encadrement existent afin de créer un cadre permettant l'expression de tous les participants tout en sécurisant leur réception. Cette partie exposera les formes d'encouragement et de maîtrise des expressions observées dans les deux dispositifs ainsi que les effets de ce cadre sur le déploiement des émotions.

1.2.1 Des rituels et des outils pour encourager la parole et son écoute

La mise en place d'un cadre est visible dans le déroulement du Parlons-en, afin d'encourager l'expression de l'ensemble des participants. Le groupe de parole suit toujours le même enchaînement. Il commence par un tour de table durant lequel chacun est invité à se présenter. Puis, les « nouvelles de la rue » sont énoncées par l'animateur ou animatrice du débat mais chaque participant peut également intervenir. Il s'ensuit alors les échanges autour de la thématique du jour. La matinée se termine autour des propositions de sujet pour le prochain Parlons-en. Il est rapporté que ce déroulement avait été pensé par l'association « Arpenteurs » portant anciennement le Parlons-en. Pierre Mahey, le directeur des « Arpenteurs » explique dans son livret sur le Parlons-en que ces règles ont été « *adoptées ensemble et par nécessité* »²³ (MAHEY, 2020 : 26). Les règles seraient donc nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du débat. Il est entendu par « bon fonctionnement », une libération de la parole mais qui doit être encadrée pour être entendue et comprise par tous.

Lors du débat, il se démarque deux rituels présents à chaque Parlons-en, qui posent un cadre au débat. Tout d'abord, avant le tour de table, l'animateur ou l'animatrice présente le déroulement du Parlons-en, comme présenté précédemment. Cela permettrait à la fois aux nouveaux arrivants d'acquérir le même niveau de connaissance sur le fonctionnement du débat que les personnes étant déjà venues au Parlons-en, et de rappeler à ces derniers (dit les « anciens ») le cadre du débat. Ainsi l'énonciation des règles permet pour Tom d'être attentif à « *qui a la parole* ». Cette « mise à égalité » entre nouveaux et anciens est voulue pour que tous participants se sentent légitimes à prendre la parole. La dynamique expression / écoute est confortée par la mise en place de ce rituel. Une deuxième habitude observée est celle de l'énonciation de chiffres ou de citations de livre pour introduire le sujet du jour. Cela montre l'importance pour le Parlons-en de se reporter à un savoir scientifique, universitaire. Il traduit un besoin de rattacher des éléments objectifs à une parole et à des émotions touchant plutôt au subjectif.

²³ MAHEY Pierre, « Le Parlons-en 2008-2020. Récit d'une odyssée improbable », *Capacitation Citoyenne*, 2020, p. 43



Autour de ces rituels, des outils participent à l'encadrement des échanges. Spatialement la disposition de la salle, toujours la même d'un Parlons-en à un autre, incite à l'écoute de la parole de chacun (PECQUEUX, 2020). Les chaises sont mises en cercle afin que les participants puissent voir et être vu par les autres. Il est alors induit que chacun a la même place que son voisin dans le débat, et permet le respect du discours de chacun. En effet, voir un autre participant s'exprimer encouragerait l'écoute de sa parole et minimiserait le fait que les personnes se coupent la parole. Un autre outil qui encadre l'écoute de la parole de l'autre lors du Parlons-en est le micro. Présent à chaque Parlons-en, il permet d'enregistrer le débat pour sa diffusion la semaine suivante sur une radio locale (Radio Grésivaudan). Mais il a surtout été pensé comme un « bâton de la parole ». Seule la personne avec le micro peut s'exprimer. En levant la main, chacun à tour de rôle parle ou réagit à ce qui se dit. Un cadre se met alors en place pour encourager chaque participant à écouter l'autre et empêcher qu'il ne parle en même temps qu'une autre personne. Une forme de désordre, avec des voix s'enchevêtrant, est évitée. Chaque participant, par la mise en œuvre de ces outils, doit prendre le temps d'écouter les autres. La parole étant contrainte, dans son expression et dans son écoute, je suppose que les émotions qui découlent de cette parole, sont également encadrées. La sensibilisation se fait donc par le déploiement d'émotions dans un cadre évitant le débordement de certaines émotions qui viendrait perturber le fonctionnement du dispositif.

1.2.2 La maîtrise de son discours

L'incitation à la prise de parole se heurte parfois à un contrôle de l'expression de certains propos. Christophe parle d'un dispositif exigeant, « *c'est maîtrisé* », sous-entendant une forme d'encadrement au sein du Parlons-en. Christine, qui n'a assisté qu'une fois au Parlons-en, dit apprécier ce cadre « *c'était souple mais bien encadré, tout le monde pouvait parler* ». L'utilisation de l'adverbe « mais » illustre cette double dynamique entre libérer la parole et maîtriser les discours émis. Il existe alors des règles moins officielles, qui se transmettent pendant les échanges informels. Par exemple, une habituée du Lieu conseille à une étudiante, qui vient pour la première fois au Lieu, de ne pas dire « je rentre chez moi » ou « je vais bosser ». Selon l'habituée, prononcer ces phrases serait une forme de violence pour les personnes en situation de précarité.

Un règlement énonçant ce qui peut ou non être dit n'est pas clairement visible au Lieu ou au Parlons-en. Mais la perception d'un cadre dicté par des règles informelles, se retrouve dans la parole des enquêtés à la fois chez les plus réguliers au Parlons-en et les nouveaux arrivants. Anissa justifie le calme au Parlons-en « *parce qu'ici il y a des règles, je ne sais plus ce que c'est, ça fait longtemps* ». Une partie des règles informelles est donc intériorisée: sans savoir qui les a décrétées ou depuis quand elles sont appliquées, les règles sont à respecter par tous les participants. De plus, la répétition de ces règles



participe à leur assimilation par l'ensemble des participants. Christophe explique que « *[une participante] connaît le dispositif, elle sait comment ça marche donc elle a eu envie de parler, elle a parlé* ». L'utilisation de la conjonction « donc » démontre d'une forme de logique pour l'enquêté entre la connaissance du cadre et la volonté de s'exprimer.

Un exemple de règle informelle mais qui est parfois rappelée aux participants, est une forme d'obligation à prendre la parole. Pour Anna, qui a organisé le Parlons-en pendant quelques années, les représentants d'institutions ou d'associations se doivent de s'exprimer et prendre position : « *laisse d'abord parler mais tu n'as pas le droit d'être l'observatrice (...) il va falloir que tu prennes position [par] la parole, surtout quand tu représentes une institution, une association* ». Il y a donc un dépassement de la simple incitation de liberté d'expression tenue par le Parlons-en. Or cette injonction vise une certaine catégorie de participants : les représentants des associations et d'institutions.

1.2.3 La maîtrise de l'expression du corps dans l'espace

En plus de la maîtrise du langage, il est perceptible une volonté de retenue de l'expression du corps. Par exemple, il est demandé à plusieurs reprises aux personnes présentes dans la cour du Lieu de baisser la voix et de faire moins de bruit afin de ne pas trop déranger les voisins. Un débordement de l'expression du corps doit donc être évité. Pour Christophe, « *il faut faire un travail sur soi* ». Pour apaiser les tensions avec l'autre, les membres gérant le Lieu considèrent crucial de contenir ses émotions. Cette exigence de contrôle de l'expression du corps rappelle l'analyse de la chercheuse Sophie Rouay-Lambert sur le paraître des personnes sans-abris. Elle explique que pour se sentir en sécurité, les personnes sans-abris adoptent et choisissent certains comportements pour « *faire bon usage du stigmaté [d'exclusion]* »²⁴ (ROUAY-LAMBERT, 2001 : 171). Face aux représentations de personnes bruyantes, les personnes sans-abris sont amenées à maîtriser l'expression de leur corps pour se défaire de ce stigmaté.

L'encadrement de l'expression dans l'espace se retrouve dans la volonté affichée par le Parlons-en et le Lieu de proscrire toute forme de violence. Christophe explique qu'ils « *[restent] sur un certain registre, toute forme de violence ne passerait pas* ». L'enquêté raconte qu'un seul individu a été refusé à l'entrée au Lieu en raison de son comportement violent. Mais il rappelle dans le même temps le principe d'inconditionnalité du Lieu en disant qu'ils sont plus tolérants que d'autres structures, notamment sur la présence de chien ou de consommation d'alcool. Il existe donc une forme de tolérance permettant à toute personne de venir ou de s'exprimer comme il le souhaite, si et seulement si, il s'inscrit

²⁴ ROUAY-LAMBERT, Sophie, « Sdf et citoyens dans l'espace public », *Les annales de la recherche urbaine*, 2001, n° 90



dans un cadre. Or ce cadre est défini et se redéfinit au fil du temps et des expériences. Par exemple, Tom raconte qu'il mettait au début beaucoup de livres à disposition mais que les vols étant de plus en plus fréquents, il est devenu « *prudent [mais] pas naïf* ».

L'encadrement des pratiques par une réglementation plus ou moins formelle est également une manière de penser les dispositifs. C'est notamment le cas pour le Lieu, où il existe des conflits dans la procédure d'accueil de nouveaux arrivants dans le local. Pour Tom, la fonction de la collégiale de l'association Parlons-en, se concentre autour de cet accueil « du nouveau » au Lieu. Il s'agit alors de lui présenter les grands principes de l'association et faire une visite du local. Pourtant d'autres membres de la collégiale s'opposent à la ritualisation de cet accueil. Selon eux, les personnes sont libres de venir et de repartir sans qu'ils aient besoin d'être accueillis. Ils répondront aux sollicitations et aux demandes mais c'est la personne arrivant au Lieu qui doit manifester cette envie. De même, il existe de vives tensions dans l'importance du « bonjour ». Antoine exprime qu'il est primordial de saluer tout le monde, et que de ne pas le faire est une faute grave. Ce manque de politesse est une des raisons évoquées pour justifier son départ de la collégiale. Au-delà du respect du cadre, ces deux points de tension au sein de la collégiale illustrent un questionnement autour la formalisation de règles informelles, et plus spécifiquement le consensus autour de ces règles.

1.2.4 L'encadrement pour apprendre

A travers l'étude des entretiens, j'émet l'hypothèse que le Lieu et le Parlons-en sont pensés comme des dispositifs d'apprentissage de la norme. Par exemple, le micro est un outil pensé par l'association Arpenteurs comme un moyen de rendre le Parlons-en « *un lieu d'apprentissage de l'expression en public*²⁵ » (MAHEY, 2020 : 18). L'encadrement de la parole et des comportements rappellerait aux individus le cadre normatif dans lequel ils doivent s'inscrire au sein de la société. L'étude de cet encadrement renvoie aux analyses autour de la « norme ». La norme sociale est définie comme « *l'ensemble des règles admises sans formulation stricte, mais correspondant aux attentes de la collectivité, qui généralement est favorable à des sanctions en cas de non-observance*²⁶ » (GRAWITZ, 2005 : 152). Dans les entretiens, des termes renvoyant à cette norme comme la « normalité », « société ordinaire » ou « la remise vers le droit chemin » sont fréquemment utilisés. Or ces termes s'inscrivent dans une notion de parcours. Il est alors sous-entendu que les individus avant de venir au Parlons-en ou au Lieu seraient en dehors de la norme, et que c'est par la participation aux dispositifs qu'ils auraient appris à retrouver des comportements normés auparavant perdus.

²⁵ MAHEY Pierre, « Le Parlons-en 2008-2020. Récit d'une odyssée improbable », *Capacitation Citoyenne*, 2020, p. 43

²⁶ GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, 2004, p 421.



Les discours de plusieurs enquêtés illustrent cette volonté de retour vers une certaine norme. Tom décrit le Lieu comme un « lieu pour redonner des habitudes, des repères dans la semaine ... des bonnes habitudes, [sur des] questions alimentaires, des façons de faire, de participer ... donc on essaye d'éduquer, c'est pas le mot... accompagner les gens ». Deux notions importantes ressortent de cette citation. D'abord Tom souligne par l'utilisation du préfixe « re » un retour vers une certaine normalité, un rythme de vie encadré par des façons de faire et d'être. Or ce retour se fait par la participation à un dispositif. De plus, en se reprenant sur le terme éducation, il souligne la porosité de la frontière entre l'éducatif et l'accompagnement. Or la notion d'apprentissage est récurrente dans les discours pour justifier la nécessité des dispositifs tel que le Parlons-en et le Lieu. Il est notamment visible dans l'entretien de Christophe qui dit : « les gens reprennent vie (...) c'est un sas pour revenir à une société ordinaire où tu réapprends les codes » puis « on réapprend à être dans la société ordinaire ». Je suppose que les termes de « ordinaires » et « code » renvoient à une certaine idée pour l'enquêté de ce qu'est et doit être la société. La diversité de ces visions sur la norme peut alors expliquer les divergences sur la formulation de certaines règles, comme évoqué précédemment.

Le Lieu et le Parlons-en sont pensés par une majorité des membres de la collégiale interrogés comme des passerelles vers une « société normale ». Cette forme de société renvoie à la définition de norme sociale énoncée précédemment. Christophe explique qu'au Parlons-en « les gens parlent, progressent, acquièrent une expertise ». La notion de progrès renvoie à une évolution de la manière d'être des personnes, s'inscrivant donc dans l'idée de parcours. En partant d'une certaine situation, le Parlons-en et le Lieu permettraient de réinscrire les personnes vers la société dite ordinaire. En cela, il est sous-entendu que ces dispositifs s'inscrivent dans cette société normée en faisant office de passerelle à ceux qui s'en sont éloignés. Cette passerelle se ferait par l'acquisition d'une « expertise », un savoir qui leur permettrait de faire société avec l'ensemble des citoyens. De nouveau, la notion d'apprentissage est prégnante dans les discours des enquêtés participant à la mise en œuvre des dispositifs du Lieu et du Parlons-en.

La notion de progrès vers une certaine forme de société se retrouve également dans le témoignage de Aude. Elle dit ressentir les effets du Parlons-en sur sa situation personnelle. En effet, elle explique comment le Parlons-en a permis de « débloquer sa situation personnelle ». Elle raconte que lorsqu'elle était à la rue, elle était prise dans des idées noires, « c'était la mort, le froid, le manque de tout », qui l'ont amenée vers une dévalorisation d'elle-même. Or le dispositif de débat de parole en lui donnant la parole a permis la reprise de confiance en elle. Aude a pu reprendre ses démarches pour accéder à un logement et un travail. Pour l'enquêtée, la participation à un dispositif a permis de réapprendre des codes qui l'ont conduit à revenir vers une situation à laquelle elle s'était éloignée. L'idée de reprise de



confiance en soi, grâce à la participation aux dispositifs, renvoie à la notion de capacitation²⁷. Arriver à parler de sujets sensibles à un ensemble d'inconnus permettrait de gagner en assurance lors du Parlons-en mais également en dehors de cet espace clos. Nina, une habituée du Parlons-en et qui a une expérience de rue, explique que maintenant « [elle] arrive à prendre la parole ». Or Christine, une habitante grenobloise, valorise au sujet de l'échange avec Nina, son intelligence et sa manière de s'exprimer qui a permis de rendre la discussion « intéressante ». Sans la maîtrise de ces propos, je suppose que cet échange entre une habitante et une personne de la rue n'aurait pas pu avoir lieu.

L'encadrement des comportements, par le cadrage de la parole et des actions, peut permettre à l'aboutissement d'une maîtrise des émotions. Une des émotions récurrentes au Parlons-en est la colère. Mais cette colère, même si perceptible, est maîtrisée par le cadre décrit préalablement. Aude et Anissa, deux récurrentes au Parlons-en et au Lieu, expriment toutes les deux l'idée d'être « plus calme » parce qu'elles ont réussi à placer cette colère autrement, notamment dans une prise d'actions émanant d'une parole collective. Ainsi les dispositifs permettraient à la fois de libérer les émotions des enquêtés et de les canaliser. Il est de même pour l'encadrement pour les comportements : certains sont amenés à évoluer pour rentrer des comportements « normés ». Nina donne également l'exemple de Nicolas. Ce dernier venait, de temps en temps, au Lieu mais il ne participait pas aux conversations, enfermé dans sa colère. Puis avec le temps, et en réduisant sa consommation d'alcool encouragée par le cadre du Lieu, il s'est peu à peu ouvert aux autres pour échanger calmement avec eux. Les comportements évoluent donc par une maîtrise des émotions. J'émetts l'hypothèse que cette maîtrise permet de créer un cadre permettant à tous de s'exprimer.

Conclusion thème 1

L'étude des dispositifs du Parlons-en et du Lieu montre que la sensibilisation peut se faire par la confrontation entre différents types de parole, celles-ci étant porteuses d'émotions. Le cadre de ces deux dispositifs permet à toute personne qui le souhaite de s'exprimer tout en devant écouter la parole de l'autre. Une forme de collectif est alors observée entre des personnes aux expériences de vie différentes. Les effets de ce « faire collectif » rappellent ceux recherchés par la sensibilisation : partage des émotions pour changer le regard et les comportements sur une situation inconnue ou mal connue. La parole montre dans cette étude de cas tous ses apports mais nous pouvons nous demander si d'autres moyens peuvent également participer à la libération des émotions et la création de l'échange entre des personnes aux expériences de vie différentes.

²⁷ « Prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale, ou processus qui la permet » (Dictionnaire La Langue Française)



THÈME 2 : Aller au-delà de la parole

Il existe parmi des participants et organisateurs du Parlons-en, un débat récurrent : la parole doit donner ou non suite à des actions de lutte contre la grande précarité. Les propos de deux enquêtés, actifs au sein de l'association Parlons-en, reflètent ce débat. Pour Christophe, le Parlons-en est « *fait de mots* », signifiant que ce dispositif est uniquement défini par la parole. Alors que Anna explique que « *c'est intéressant sur plein de sujets mais ça ne suffit pas qu'un espace de parole soit un espace 'ouf' {soulagement}, on se sent mieux parce qu'on a déchargé une colère ... pour moi il fallait que le Parlons-en débouche sur autre chose* ». Par « autre chose », nous pouvons comprendre la mise en place d'actions pour répondre aux difficultés exprimées lors des séances de Parlons-en. Nous explorerons dans une première partie les différentes prises de position des enquêtés dans ce débat. Puis la deuxième partie prendra l'exemple du Lieu pour montrer que la sensibilisation peut se faire autrement que par la parole.

2.1. Transformer la parole en action ?

Un des grands questionnements qui ressort de l'étude du Parlons-en est le devenir de la parole exprimée. Il revient à se demander si la parole peut se suffire à elle-même. Le groupe de débat Parlons-en de par son titre indique l'importance de la parole dans ce dispositif. Comme évoqué précédemment, le « simple fait » de s'exprimer et d'écouter la parole de l'autre peut avoir des conséquences, notamment sur la connaissance de l'expérience de vie des autres participants. Cependant, certains participants expriment le souhait d'aller au-delà de cette dynamique expression/réception de la parole. Ils aimeraient que des actions se mettent en place pour agir collectivement sur les sujets évoqués lors des séances du Parlons-en. Ce questionnement, sur la nécessité de transformer la parole en action, se retrouve dans les travaux de sociologie des mouvements sociaux. En faisant le lien entre dispositifs militants et sensibilisation, Christophe Traïni et Johanna Simeant-Germanos supposent un double objectif de dispositifs de sensibilisation : « *d'une part, rendre sensible, c'est-à-dire perceptible, visible, digne de préoccupations morales ou politiques, un problème qui ne l'était préalablement pas. D'autre part, rendre sensibles les individus interpellés afin qu'ils deviennent attentifs, réceptifs, portés à s'émouvoir et prompts à réagir*²⁸ » [TRAÏNI et SIMEANT, 2009 : 20]. Il ressort alors un questionnement autour de la visée de la sensibilisation : vise-t-elle uniquement à un changement de regard ou également à un changement de comportement de la part du public visé par la sensibilisation ? Cette interrogation se

²⁸ TRAÏNI, Christophe, et SIMEANT-GERMANOS Johanna. « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », Christophe Traïni éd., *Émotions... Mobilisation !* Presses de Sciences Po, 2009, pp. 11-34.



retrouve dans la parole des enquêtes autour de la suite donnée à la parole exprimée pendant les échanges du Parlons-en.

Pour certains participants au Parlons-en, la dynamique expression/réception de la parole est suffisante. Ils tiennent donc à la libération de la parole, sans nécessairement affirmer le besoin d'y donner une suite. Ces divergences de discours se retrouvent à la fois dans les échanges informels et dans les présentations officielles du Parlons-en. Il est indiqué sur le site internet du Parlons-en et sur la plaquette de présentation que « *le Parlons-en est un espace de débat rassemblant les personnes concernées par les questions de la grande précarité*²⁹ ». La possible suite donnée à la parole, en montant par exemple des actions collectives, n'apparaît donc pas dans la description de ce dispositif. Il l'est rappelé par de nombreux enquêtés comme Nina « *nous c'est sur la discussion* » et Aude « *c'est entendre, écouter, c'est parler, c'est laisser écouter* ». Les personnes viennent donc au Parlons-en pour s'exprimer, de manière verbale ou physique. C'est s'accorder un moment pour laisser aller toutes paroles et émotions qu'on ne s'autorise pas en dehors du Parlons-en, tout en écoutant l'autre qui peut tenir des propos éloignés de nos convictions.

L'expression et la réception de la parole produit déjà des effets concrets. Pour Tom, le Parlons-en, parce qu'il permet la communication entre des personnes aux expériences de vie et professionnelles diverses, permet de lutter contre l'exclusion définie par « *l'indifférence* ». Le simple fait de s'exprimer et d'écouter permettrait donc de lutter contre un des enjeux auxquels feraient face les personnes en situation de précarité. De plus, selon Anna, le fait de former un collectif par la parole, comme expliqué précédemment, est suffisant pour certains participants. Pour illustrer ces propos, elle donne l'exemple d'un Parlons-en autour de la déclaration des revenus. Une représentante de l'institution a reconnu un dysfonctionnement pour les personnes domiciliées au CCAS. Même si ces échanges n'ont pas abouti à un changement du côté de l'institution, la libération collective de la parole et l'écoute de la part de la représentante de l'institution ont permis, selon Anna, d'éviter la montée de la colère collective dû au manque d'explications.

La parole doit, pour d'autres participants au Parlons-en, donner suite à des formes d'actions. Il existe dans les discours de plusieurs enquêtés, venant au Parlons-en depuis de nombreuses années, une crainte autour d'un manque d'action à la suite des échanges mensuels. Le constant rappel dans les conversations que « *le Parlons-en ce n'est pas parler pour rien dire* » (Antoine) démontre la prédominance de cette crainte. Le terme de « *cause toujours* » apparaît également de manière récurrente dans les échanges informels et les entretiens. Il renvoie aux critiques parfois formulées autour du Parlons-en qui ne serait qu'un groupe de parole, sans qu'aucune action concrète ne soit mise en place par la suite. Ainsi si la parole est libérée, comme on l'a vu précédemment, le Parlons-en ne permettrait

²⁹ Lieu Grenoble, [en ligne] : < <https://lieugrenoble.wordpress.com/> >. [Consulté le 8 septembre 2022]



pas de transformer cette parole et ces émotions en des moyens d'actions pour lutter contre les problématiques évoquées. Des personnes, venant ou non au Parlons-en, critiquent alors la visée du groupe de parole : il ne répond pas directement aux besoins primaires des personnes en situation de sans-abrisme. Il faudrait alors se concentrer autour des « préoccupations essentielles de la survie » (PICHON, 1996). Pour ces personnes, il existe des choses plus urgentes « *que de causer* », ce que ferait seulement le Parlons-en.

Pour d'autres personnes, le Parlons-en est un outil important si, et seulement si, il répond à des enjeux concrets. Le Parlons-en permettrait alors de faire ressortir des problématiques auxquelles font face les personnes en situation de grande précarité pour pouvoir mettre en place des actions en réponse à ces problématiques. Pour Anna, qui a organisé de nombreux groupes d'échange, la question de la suite donnée à la parole a toujours été prégnante au Parlons-en mais n'a jamais pu être tranchée. Il apparaît alors un sentiment de frustration chez quelques participants. En effet, des thématiques comme l'hébergement hivernal, reviennent fréquemment et certains participants regrettent que les échanges n'aboutissent pas à des mises en œuvre d'actions. Messaoud déplore ce manque d'action « *il y a des sujets, ça ne mène à rien* ». De son témoignage, il ressort deux questionnements. D'abord, puisqu'elle précise « des sujets », nous pouvons nous demander si la volonté d'agir dépend ou non de la thématique abordée. Je suppose que la frustration d'une « non-action » est plus importante lorsqu'il est évoqué le manque de place d'hébergement d'urgence que lorsqu'il est discuté des activités des associations l'été. Puis les propos de Anissa font échos à une remise en question de l'effet de la parole : pourquoi s'exprimer si cette parole ne change pas ce qui est dénoncé ?

Face à ses craintes, autour de la transformation de la parole en actions, il existe des exemples d'initiatives créées à la suite des échanges au Parlons-en. Les réguliers du groupe de parole, notamment ceux qui l'organisent mensuellement, sont au fait de cette crainte et prêtent une attention particulière pour que le Parlons-en ne devienne pas le « cause toujours » redouté. Il est proposé à la fin de quasiment chaque Parlons-en, la formation de groupe de travail pour continuer la réflexion de la matinée. Si quelques groupes ont pu se créer, ce n'est pas le cas après chaque Parlons-en. Cela interroge sur l'épuisement des participants si chaque Parlons-en était suivi par un groupe de travail, c'est-à-dire environ 10 groupes de travail créés chaque année.

De plus, des enquêtés relèvent des formes d'initiatives donnant suite à la parole exprimée lors des Parlons-en. Par exemple, Anna explique qu'à la suite de la participation de travailleurs sociaux au Parlons-en durant lequel ils ont exprimé leur épuisement et leur colère, il a été créé « l'AG des travailleurs sociaux en lutte ». Le groupe de parole, en leur montrant la nécessité d'avoir un espace dédié à l'expression de leurs émotions, a engendré la mobilisation des travailleurs sociaux pour créer leur propre espace. Le Parlons-en a permis le montage de nombreux autres projets comme le « Silence



on parle » qui a sorti l'espace de débat dans la rue. Mais le projet le plus significatif, comme le rappelle Christophe, est le Lîeu.

Le projet du Lîeu émerge grâce aux besoins exprimés lors de plusieurs séances du Parlons-en. Il n'y aurait donc pas eu de Lîeu, sans Parlons-en. Ainsi comme l'explique Christophe, sans les mots il n'y aurait pas de local. De plus, le Lîeu démontre une nouvelle dynamique par rapport au Parlons-en : l'action sans la parole. En effet, ce local illustre par son existence que le « faire » peut exister sans que la parole soit au centre du dispositif. Ce dernier est souvent décrit comme une « coquille vide » dans laquelle n'importe qui peut venir se poser. Il n'est alors recherché ni prise d'action ni libération de la parole. Par exemple, une personne vient régulièrement, au moins une fois par semaine, au Lîeu pour arroser le jardin. Elle ne se mêle pas aux conversations, et ne semble pas chercher à le faire mais participe activement à la vie du Lîeu. De plus, la création du Lîeu et le développement du Parlons-en ont entraîné des « choses très pratiques », notamment perceptibles par la salarisation d'une personne dans l'association Parlons-en.

2.2. L'échange par le « faire » en expérimentant

La description du Lîeu se démarque du Parlons-en : la parole n'est plus au centre du dispositif. Il apparaît que les enjeux du local se tournent plutôt autour de la notion de « faire ». Dans les descriptions du local, les enquêtés vont s'arrêter plus sur la matérialité dans et du Lîeu. Ainsi pour Tom, le Lîeu se définit comme un local avec des « *matériaux où tout peut arriver* ». Christophe parle aussi « *d'expérimentation* », faisant échos au descriptif de Grenoble qui est une « *ville d'expérimentations* ». On retrouve donc l'idée de tester, de prendre des initiatives, de tenter ce qui ne peut pas être fait ailleurs. En sortant de l'incitation à la dynamique expression et réception de la parole, les porteurs du Lîeu misent sur le développement d'expériences par les personnes se rendant au local. La sensibilisation ne se fait pas seulement par l'échange de parole mais également par l'échange de savoirs, de connaissances entre des personnes qui se rassemblent autour d'un projet. Ce rassemblement de personnes aux profils divers est possible grâce au Lîeu et à son principe d'ouverture inconditionnelle. Plus précisément, c'est en encourageant l'appropriation de l'espace que le Lîeu permet à tous de se saisir d'un projet. Ainsi le Lîeu s'inscrit dans une double dynamique autour du faire : « prendre les choses en main » tout en « laissant la place au vide ».

Il existe une fluctuation dans la définition des usages du Lîeu pour favoriser le « faire » par l'appropriation de l'espace. Il y a donc une diversité d'usage (et de non-usages) du local. Le local se compose d'espaces délimités spatialement (une cuisine, un atelier, une matériauthèque, une bibliothèque, etc.). Cependant son fonctionnement est pensé comme pouvant être constamment retravaillé par quiconque qui en exprime la volonté. Un des exemples est la salle dite de gratuité. Située



à côté de l'atelier, elle avait été initialement pensée comme une salle de couture. Mais elle est devenue au fil du temps et des usages informels qui s'y sont développés, notamment pendant les périodes de confinement de 2020, une salle dans laquelle on trouve des vêtements et livres en libre accès. L'espace s'est donc modulé en fonction de l'utilisation de chacun de cette salle. De même, l'atelier même si bien équipé n'est pas encore utilisé puisqu'il est expliqué que personne pour l'instant ne s'est emparé du projet. Le vide dans la définition des usages des espaces composant le Lieu, laisse à toute personne la possibilité de se saisir de ce qui existe pour monter son propre projet.

La constante redéfinition des usages du local brouille la délimitation de la fonction du Lieu. En effet, il est décrit que lorsque les personnes viennent pour la première fois au Lieu, ils n'y restent généralement pas longtemps se posant un moment pour boire un café. Puis s'ils reviennent, ils vont peu à peu commencer à discuter et à prendre diverses initiatives, comme arroser le jardin ou réparer une chaise cassée. Les usages se définissent et se redéfinissent au fil du temps et en fonction de la volonté des personnes. Il est donc compliqué de donner une définition unique du Lieu. De plus, les contours du dispositif sont constamment modifiés pour s'adapter au contexte actuel. Par exemple, il apparaît que les confinements successifs à partir de 2020 ont redéfini en partie les usages du Lieu. Fermé pendant le confinement de mars 2020, le Lieu a pu rester ouvert durant le reste de l'année. Il a alors été sollicité pour assurer entre autres un rôle de relais alimentaire, en stockant et dispensant de la nourriture. Or maintenant, certains acteurs ont identifié le Lieu comme un lieu de distribution alimentaire. Par exemple, il a été inscrit pendant un moment au sein de la catégorie « distribution de colis alimentaires » dans la plaquette du CCAS de la ville de Grenoble. Tom explique cette difficulté de se détacher de cette désignation : *« on n'est pas une pépinière d'association pour héberger d'autres projets ... ce qu'on a pu être pendant le confinement »*.

Conclusion thème 2

Les débats internes aux dispositifs explorés dans cette partie sur la suite donnée à la parole exprimée, rappellent les questionnements autour des objectifs d'une action de sensibilisation. Certaines actions visent à un changement de regard sur une cause alors que d'autres vont aller chercher la mobilisation de soutiens pour lutter pour la cause en question (Partie 2). L'étude du Lieu vient compléter l'analyse sur les effets de la parole. En effet, elle montre d'une part que l'expression de la parole à travers le Parlons-en a eu des effets concrets, l'ouverture d'un lieu ouvert à tous. D'autre part, le principe du Lieu est autour du « faire », plus précisément il s'agit de rassembler autour d'une même activité des personnes aux expériences de vie différentes. Ce principe vient compléter les effets de la parole exprimée : permettre la rencontre en encourageant l'appropriation de l'espace par tous. Les préjugés peuvent être remis en question en réunissant autour d'une activité commune des personnes aux expériences de vie différentes.



THÈME 3- La création d'un lien affectif avec l'autre

Dans cette partie, j'émetts l'hypothèse que l'échange permet la sensibilisation parce que, de cet échange émane un lien affectif entre des personnes aux parcours de vie différents. Or d'après Christophe Traïni, la sensibilisation se fait grâce à des « *réactions affectives* ³⁰ » (TRAINI, 2015 : 5). Nous verrons donc dans un premier temps comment les dispositifs du Parlons-en et du Lieu encouragent la création de liens avec l'autre, dans une perspective de déconstruire les préjugés. Dans un deuxième temps, nous explorerons les difficultés de ce lien affectif à la fois dans sa création et dans son développement lorsque des représentations persistent.

3.1 Créer du lien pour déconstruire les préjugés autour de la situation de l'autre

Le partage d'expériences et des émotions apparaît dans un dispositif comme le Parlons-en ou le Lieu comme fondamental pour créer un lien avec l'autre. C'est notamment ce que met en avant Aude, qui lorsqu'elle était à la rue elle se sentait « *exclue et n'arrivait pas à raccrocher* ». Selon l'enquêtée, le Parlons-en lui a permis de retrouver d'autres envies, « *de rêver* », grâce à la rencontre avec d'autres personnes qui ne partageaient pas la même expérience de vie. Cette création de relations avec une autre personne est donc valorisée par les enquêtés, qui y perçoivent deux effets. Tout d'abord, l'expression de sa propre expérience permet de sortir, du moins en partie, de son isolement comme l'explique Anna « *j'arrive à le dire et je ne suis pas la seule à le dire* ». Anna raconte qu'elle-même avait du mal à s'exprimer au début mais que c'est par le collectif qu'elle a réussi à libérer sa parole, et prendre confiance en elle. Puis, le partage d'expériences et d'émotions permet d'après Anissa de « *remonter la parole d'autres, qui ont dû mal à parler, du mal à s'exprimer* ». Le lien avec l'autre permettrait alors de créer une confiance en l'autre qui deviendrait le porte-parole de ceux qui ne peuvent s'exprimer.

J'émetts l'hypothèse qu'en plus de ces deux effets perçus par les enquêtés, la création de lien entre des personnes aux expériences de vie diverses permet de considérer le Lieu comme un dispositif de sensibilisation. L'objectif de ce dernier est de réunir au sein d'un même espace, divers publics qui n'ont pas l'occasion dans leur quotidien de se rencontrer, et encore moins de se parler. Le phrasé associé à ce dispositif, « lieu des habitants de la rue et de la ville », illustre cet objectif. Je suppose donc que le Lieu sensibilise sur le sans-abrisme en favorisant la rencontre entre des personnes aux expériences diverses. Cette rencontre est possible parce que le grand principe du Lieu est l'ouverture inconditionnelle. Or ce

³⁰ TRAÏNI Christophe, « Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives », dans TRAÏNI Christophe (dir.), *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Presses Universitaires de Rennes, collection "Res Publica", 2015.



principe se retrouve dans l'histoire du Lieu. En effet, le projet du local a été pensé dès 2013 pour accueillir de manière pérenne le Parlons-en. En effet, ce dernier se tenait auparavant dans une salle à la Maison des habitants. Néanmoins, les organisateurs étaient tributaires de la disponibilité de cette salle. Par exemple, le Parlons-en se tenait habituellement le jeudi mais pouvait être décalé au mercredi si la salle n'était pas disponible le jour souhaité. Le projet du Lieu venait donc répondre à l'instabilité du lieu de ce rendez-vous mensuel, pour avoir un « *endroit stable, un endroit à nous* » comme le dit Nina. Le Lieu partage donc dès sa conception un des objectifs du groupe de parole qui est l'accueil inconditionnel de toute personne quel que soit son statut ou son expérience de vie.

Je suppose que c'est par la rencontre, non forcée et entre des personnes aux expériences de vie diverses, que se crée le lien et donc un changement de regard parce qu'il ressort de cette rencontre diverses émotions. En effet, d'après Christophe Traïni (2009), pour sensibiliser et amener les personnes à s'intéresser à un problème qui n'appartient pas à leur univers, il faut créer un lien entre ce problème et leurs émotions. Ces émotions permettent le changement de regard, voire de comportement, sur la problématique exposée. La création d'émotions, ou du moins le fait de susciter une émotion, passe par divers moyens. Je suppose que la rencontre, notamment avec celui qui est « étranger » (entendons une personne qui n'appartient pas à notre cercle social), peut susciter les émotions essentielles à la sensibilisation.

Le Lieu peut donc être considéré comme un dispositif de sensibilisation puisqu'il sert de support matériel pour créer des réactions affectives par le biais de la rencontre. En effet, Christophe Traïni met en avant que la sensibilisation se fait par le biais de supports matériels. Le chercheur définit les dispositifs de sensibilisation comme « *l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les acteurs étudiés déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à soutenir la cause défendue* ³¹ » [TRAINI et SIMÉANT, 2015 : 13]. Or il ressort de l'enquête que diverses émotions émanent du Lieu. Ce dernier n'est donc pas considéré, ni par les porteurs de projet ni par les visiteurs du Lieu, comme un espace neutre.

Je suppose alors que le local est un réceptacle de diverses émotions (joie, peine, colère, etc.), permettant la sensibilisation. Deux témoignages appuient ce propos. Tout d'abord, il y a Nina qui rencontre des difficultés à aller dans la grande salle. Elle explique que son chien a fait un malaise dans cette salle et que le souvenir est encore trop douloureux pour revenir dans cet espace. Le Lieu porte donc une mémoire personnelle faisant ressortir des émotions liées à cet évènement. Puis il y a Anna qui a participé à la concrétisation du projet de Lieu et a participé à la gestion du local pendant quelques années. Elle exprime deux types d'émotions contradictoires liées au Lieu. Il y a d'un côté le sentiment

³¹ TRAÏNI, Christophe, et SIMEANT-GERMANOS Johanna. « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », Christophe Traïni éd., *Émotions... Mobilisation !* Presses de Sciences Po, 2009, pp. 11-34.



d'enthousiasme et de joie qui ressort du Lieu, particulièrement à la création et à l'ouverture du local. Puis quand elle a commencé à travailler au Lieu, elle exprime également une forme d'angoisse qui a pris de plus en plus d'ampleur l'emmenant jusqu'au burn-out « *cet endroit, ces murs tous ces gens qui font du bruits... ça me débordait* ». Ainsi pour Anna, le Lieu a été pendant un moment le réceptif de l'élan et de l'enthousiasme suite à la concrétisation d'un projet de long terme. Puis il a été le générateur d'autres émotions comme celle de l'angoisse, qui l'ont dépassé. Le Lieu peut donc être considéré comme un exemple de la matérialité de la sensibilisation parce qu'il génère une diversité d'émotions.

L'enquête permet de supposer qu'en dehors des dispositifs du Lieu et du Parlons-en, les effets de la rencontre se prolongent. Pour illustrer cette hypothèse, on peut s'appuyer sur un exemple de rencontre entre une ancienne personne sans-abris (Nina) et une habitante du quartier (Christine). Cette dernière avait contacté le Parlons-en, par Christophe, suite aux « *problèmes avec les sans-abris [en centre-ville]* ». Nina, lors d'une rencontre avec Christine, a raconté son parcours de vie en tant qu'ancienne personne de la rue. Nina explique alors qu'au début de la rencontre elle a ressenti de la part de Christine un sentiment de peur et d'incompréhension, qui s'est dissipé au fil de la conversation. D'après Nina, il y a donc eu « *un autre regard, ça l'a changé complètement* ». Les échanges semblent avoir permis d'améliorer la connaissance réciproque de la situation et des contraintes de l'autre. Il est à noter tout de même que des représentations restent toujours aussi prégnantes dans le discours de Christine, notamment celles touchant l'alcool et la violence chez les personnes sans-abris. Mais le lien ne se crée pas toujours, renforçant un sentiment de distanciation entre des personnes aux profils et aux expériences différentes. Il semble alors que la sensibilisation ne se produit pas automatiquement même dans un dispositif mettant la rencontre et la création de liens sociaux au cœur de son projet.

3.2 Des méfiances qui persistent, freinant le déploiement d'une sensibilisation à un public plus large

3.2.1 Frein pour sensibiliser plus largement : les relations conflictuelles avec les habitants du quartier.

Je démontrerai dans cette partie que la présence d'un dispositif de sensibilisation ne suffit pas à toucher l'ensemble des citoyens et que sa proximité spatiale avec son public cible n'assure pas moins son efficacité. En effet, il est ressorti de l'enquête qu'un dispositif, même en mettant en œuvre des caractéristiques essentielles à la sensibilisation comme expliqué précédemment, peut se confronter à des freins qui le contraignent dans son processus de sensibilisation. Concernant les dispositifs du Parlons-en et du Lieu, il a été observé des difficultés à sensibiliser sur le sans-abrisme auprès d'un public plus large. Les relations conflictuelles avec les voisins du Lieu illustrent ce constat. L'étude de la relation entre des voisins, les « citoyens lambda » et un dispositif touchant aux problématiques de sans-abrisme



rappelle les enjeux de la sensibilisation. En effet, une des difficultés constatées par la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation au sans-abrisme est la mise en relation avec un public éloigné, peu sensible à ces questions.

La proximité spatiale entre les habitants du quartier et le dispositif du Lieu se traduit par de vives tensions entre voisins. En effet, le Lieu possède une cour entourée sur ses trois côtés de grands immeubles (voir figure 8). Il existe donc une proximité spatiale entre les habitants de ces immeubles et le local. Les enquêtés rapportent que la présence du Lieu et des personnes qui le fréquentent est jugée bruyante par les habitants des immeubles à proximité du local. Une main courante a été déposée à l'encontre du Lieu pour cause de nuisances sonores. Victor, travaillant à la ville de Grenoble, explique que le conflit avec les voisins repose en partie sur une frustration du voisinage qui a connu pendant dix ans un local vide, sans aucune activité.



Figure 8 : Photo de la cour du Lieu

Les porteurs du Lieu, majoritairement la collégiale de l'association Parlons-en, démontrent une volonté d'aller vers ces voisins mais ils se heurtent à des réticences de dialogue. Rappelons que le descriptif du Lieu tient en cette phrase « lieu des habitants de la rue et de la ville » illustrant la volonté de créer du lien entre l'ensemble des citoyens. Victor raconte qu'il y a eu des tentatives pour aller vers les voisins, avant même l'ouverture du Lieu. Des représentants à la fois de la ville et de l'association, ont fait du porte-à-porte dans les immeubles à proximité du local pour répondre à la « méconnaissance du public sans-abris ». Lors de ces rencontres, Victor reconnaît avoir perçu les effets de la parole puisqu'un dialogue a pu émerger, mais également ses limites perceptibles par les tensions avec les



voisins. Pendant le porte-à-porte, les habitants ont exprimé leurs peurs concernant principalement l'alcool et le bruit. Des craintes ne sont pas sans rappeler les stéréotypes touchant les personnes sans-abris. C'est également ce que perçoivent Aude et Nina. Pour elles, les voisins ne sont pas dérangés par le bruit mais par ce que le Lieu représente : « *avoir des pauvres et un espace qui vit en bas de chez soi* ». Ces argumentaires rappellent ceux de Not In My BackYard³² ressenti par Nina lorsqu'elle dit la « *précarité c'est bien mais pas chez nous* » en parlant des habitants du quartier. Victor, qui travaille à la ville, reconnaît que l'association Parlons-en n'a pas réussi à « *créer la mixité souhaitée* ».

Lorsque le sujet des conflits avec les voisins est évoqué, une certaine émotivité de la part des enquêtés est perceptible. Ce conflit rappelle qu'une partie des objectifs affichés par le Lieu n'est pas encore aboutie : une partie des Grenoblois restent réticents à la mise en œuvre de dispositifs comme le Lieu et le Parlons-en. Ce problème de voisinage rappelle que lors de la mise en œuvre d'un dispositif faisant appel à l'émotif, une partie des effets ne sont pas toujours ceux escomptés. Il faut tout de même souligner le caractère particulier que représente l'habitant d'un quartier.

Ce conflit permet de questionner l'attachement de l'habitant à son quartier et ce qu'un dispositif comme le Lieu vient perturber. En se rapportant aux écrits de Joan Stavo-Debauge, la présence des personnes sans-abris dans un quartier est ressentie comme plus compromettante par les habitants de ce quartier parce que les personnes sans-abris tout comme les habitants ont un ancrage spatial et temporel au quartier. Joan Stavo-Debauge explique « *l'ancrage spatial et l'épaisseur temporelle des perceptions induisent donc une mise en relief de la présence des ''marginiaux''* »³³ [STAVO-DEBAUG, 2003 : 359]. D'après le chercheur, la présence d'une personne sans-abris dans l'espace public n'est pas compromettante parce que cette personne est considérée en tant qu'« étranger » mais plutôt parce qu'elle habite le quartier. Elle n'est plus une simple passante, furtive dans l'espace public mais une personne avec des habitudes et des usages s'ancrant dans le quartier. Elle peut alors être considérée au même titre que n'importe quel autre habitant du quartier. Ce manque de distinction, alors que les usages de l'espace public sont différents, peut troubler les habitants. Ainsi lorsque les habitants rapportent un trouble dans l'espace public, ils décrivent peu les faits mais ont tendance plutôt à se rapporter à leur expérience personnelle et aux émotions suscitées. Il a d'ailleurs été reporté que c'est principalement l'émotif qui ressort de la main courante déposée par les voisins du Lieu.

³² « *Le syndrome NIMBY désigne l'attitude fréquente qui consiste à approuver un projet pourvu qu'il se fasse ailleurs, ou à refuser tout projet à proximité de son lieu de résidence* » - Géoconfluence Lyon (octobre 2021)

³³ STAVO-DEBAUGE Joan, « *L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut* », *Les sens du public*, PUF, 2003



3.2.2 Freins pour développer le dispositif : la crainte de l'institution

Malgré la volonté de déconstruire les statuts et les représentations, il a été observé une méfiance persistante de la part des porteurs des dispositifs du Lîeu et du Parlons-en vis-à-vis des institutions. Or cette méfiance n'est pas sans conséquence sur le développement des dispositifs. Deux formes de craintes ressortent de l'enquête.

Dans un premier temps, les enquêtés ont fait part de leur crainte d'une reprise institutionnelle du projet du Lîeu qui perturberait le développement du dispositif. Cette méfiance a été perceptible dès le début de la concrétisation du dispositif, lors de l'inscription du projet du Lîeu au budget participatif de la ville de Grenoble. La proposition de la ville d'inscrire le Lîeu dans la campagne du budget participatif ne s'est pas faite facilement. En effet, Victor raconte la confrontation avec les porteurs du projet pour les convaincre du bien-fondé de cet outil. En effet, il a observé une forte réticence des porteurs vis-à-vis de l'institution. Par exemple, lorsque la ville est venue présenter le fonctionnement du budget participatif aux porteurs du Lîeu, ces derniers se sont préalablement entretenus pour savoir s'ils souhaitent écouter ou non la proposition de la ville. En effet, beaucoup craignait la reprise institutionnelle de ce projet d'un lieu aux caractéristiques sociales et innovantes. Cette réaction et cette méfiance ont surpris les représentants de la ville qui n'avaient pas l'habitude d'être accueillis comme ceci.

La méfiance vis-à-vis des institutions est toujours prégnante dans les discours. Pour quelques enquêtés, membre de la collégiale de l'association Parlons-en, il existe un véritable intérêt politique de la part de la ville à soutenir un projet comme le Lîeu afin de mettre en avant ses convictions dites solidaires. L'institution utiliserait donc le Lîeu pour ses propres fins politiques. En effet pour certains enquêtés, le fait que la ville, via Victor, soit venue chercher les porteurs du Lîeu n'est pas anodin. La ville aurait un intérêt à aller vers des projets à caractère social, pour « *redorer leur image [en tant que ville solidaire]* ». Ainsi pour Aude, le Lîeu est « *une belle vitrine politique pour la ville* ». Ce constat illustre les réflexions Benjamin Pradel (2019). Ce dernier soulève un choix dans les politiques autour du sans-abrisme. Schématiquement, deux possibilités s'offrent au politique. Soit il organise l'aide mais prend le risque de rendre visible et d'installer la pauvreté, soit il ignore le problème mais s'expose à une négation de l'humanité des personnes sans-abris. Or, il semble que la ville de Grenoble avec le projet du Lîeu contourne cette problématique. En effet, en soutenant le Lîeu, la ville montre qu'elle porte intérêt à cette thématique et n'ignore pas le problème sans pour autant en assumer la totale responsabilité puisqu'il reste un projet associatif et non un projet porté par la ville.

L'intérêt de la ville pour le Lîeu fait croître pour certains habitués du Lîeu une méfiance vis-à-vis des institutions, et plus particulièrement de la municipalité. Certains craignent par exemple que la ville récupère le local une fois que le coût des investissements pour la réfection du local soit amorti. En



s'appuyant sur les discours des enquêtés, il apparaît une crainte et une méconnaissance des institutions et de leur fonctionnement. Plusieurs Parlons-en ont d'ailleurs porté sur ces enjeux, afin de rétablir, entre autres, un lien entre personnes sans-abris et représentants d'institutions.

Dans un deuxième temps, alors que la présence au Parlons-en de représentants d'institution est encouragée, certains participants expriment leur crainte d'une reprise et d'une déformation de leur parole par les institutions. Cette peur de l'institutionnalisation de la parole au Parlons-en, est partagée par de nombreux habitués du Parlons-en. Plus précisément, Anna perçoit une crainte de l'instrumentalisation de la parole à des fins politiques. Certains s'alarment en effet d'une présence des institutions et des associations aux débats pour dire « *on est allé voir les pauvres* », sans retenir la parole et les revendications exprimées lors du débat. Cette crainte peut s'expliquer par le sentiment de la part des habitués d'une présence plus forte des institutions et associations au Parlons-en. Ainsi pour Nina, les personnes viendraient pour partager leur savoir-faire, et non pas pour écouter les personnes en situation de précarité : « *c'est pas pour parler au SDF qu'il est là* ». Or cela affecterait durement l'expression des personnes avec une expérience de rue qui ne se sentiraient pas assez en confiance pour prendre la parole face à des « *représentants du pouvoir* ».

Cette évolution de la diversité du public venant au Parlons-en est une problématique récurrente dans les discussions informelles. Certains craignent, sur le long terme, une disparition totale des personnes de la rue au profit des professionnels du sans-abrisme. Il est pourtant à remarquer, qu'un des objectifs du Lieu était d'avoir un « *lieu neutre* » pour rencontrer les pouvoirs publics. Ce sentiment d'une reprise par l'institutionnel peut être mise en lien avec les réflexions de Christophe Traini autour de la différence entre dispositifs experts et dispositifs de sensibilisation (TRAINI, 2015). Pour rappel, un dispositif dit expert s'oppose à un dispositif de sensibilisation par le fait qu'il va plutôt rechercher une réaction contenue et différée. Le chercheur explique que certains dispositifs de sensibilisation sont peu à peu intégrés à des dispositifs experts qui mettent à l'écart les populations les moins dotés en ressources. Ainsi dans cette reprise par un dispositif expert, la première étape du dispositif par l'émotif n'est que momentanée avant d'être recouverte par des réponses expertes. Se pose alors la question d'un possible glissement du Parlons-en dans un dispositif expert. C'est en tout cas ce que craignent les habitués du Parlons-en. Ainsi après avoir libéré la parole et les émotions, les experts c'est-à-dire ceux avec la connaissance experte, pourraient vouloir s'emparer du dispositif déformant les objectifs initiaux du Parlons-en. Il est donc constaté des méfiances de la part des porteurs du projets qui viennent se confronter avec un des grands objectifs des dispositifs du Lieu et du Parlons-en : disparition des statuts pour déconstruire les représentations.



Conclusion thème 3

Le processus de sensibilisation est perceptible dans les dispositifs du Lieu et du Parlons parce qu'il en ressort une diversité d'émotions émanant de liens affectifs entre des personnes aux situations de vie différentes. Le cadre des dispositifs favorise la confrontation et la réception de toutes émotions permettant in fine la sensibilisation. Néanmoins, la création de liens affectifs n'est pas simple. Il ne suffit pas de susciter l'échange, il faut que les parties prenantes de la rencontre soient réceptives à la parole et aux émotions de l'autre. Le cas des relations conflictuelles entre les voisins du Lieu et le local illustre cette difficulté. L'exemple de la méfiance persistante entre les acteurs des deux dispositifs et les institutions montre que le lien entre les personnes doit être analysé dans son entièreté, c'est-à-dire à travers le passé qui lie ces personnes et ses conséquences sur le développement actuel de ces liens.



THÈME 4 : La mise en œuvre d'un dispositif

La sensibilisation se fait par la création de « réactions affectives » (TRAINI, 2015). Cette partie interrogera la manière dont les émotions, centrales dans la sensibilisation sont appréhendées dans la mise en œuvre des dispositifs étudiés. Pour cela, nous allons regarder plusieurs étapes de la mise en œuvre des dispositifs du Parlons-en et du Lieu. Dans un premier temps, nous soulèverons les besoins auxquels les dispositifs souhaitent apporter réponse. Une mise en perspective de ces volontés initiales avec des enjeux liés à la mise en place concrète du projet sera également développée pour comprendre les difficultés actuelles. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons sur la phase de développement du projet, en particulier le poids des réseaux d'acteurs et donc du relationnel lors de cette phase.

4.1 Les besoins repérés dans la structuration d'un dispositif de sensibilisation

Cette partie montrera les enjeux autour d'une des premières étapes pour mettre en place un dispositif de sensibilisation. Pour étudier l'émergence d'un projet, il nous faut regarder à quels besoins et à quelles attentes le projet souhaitait répondre lors de son lancement. Les porteurs des dispositifs du Parlons-en et du Lieu ont affiché une tentative de se démarquer de l'existant. Mais cette volonté s'est peu à peu confrontée aux enjeux liés à la mise en œuvre et le développement d'un dispositif. Pour démontrer cette hypothèse, je m'appuierai plus particulièrement sur l'analyse du Lieu, et parfois du Parlons-en. Ainsi, nous verrons dans un premier temps comment le projet du Lieu a émergé en essayant de se détacher du milieu associatif afin de donner plus de place à l'émotionnel. Puis dans un deuxième temps, nous verrons les limites de cette volonté initiale.

4.1.1 Se démarquer de l'existant pour donner plus de place à l'émotionnel

Pour lancer un projet, une première phase « de diagnostic » de l'existant peut être réalisée. Or selon les porteurs du projet du Lieu, il manquait au sein du paysage associatif grenoblois un local pour « rien faire ». Ce constat avait été également fait pour le dispositif Parlons-en qui a été pensé comme un groupe de parole « pour tout dire ». A travers les discours autour des deux dispositifs, il est perceptible une envie de se détacher de structures dites traditionnelles de l'assistance publique et associative. Par exemple, les propos de d'Anna l'illustrent puisqu'elle qualifie le Lieu comme un espace « *neutre par rapport à ce monde de l'action sociale, politique* ». Pourtant la pertinence du projet du Lieu a été remise en question dès son début. En effet, l'ouverture du local s'est déroulée au moment



durant lequel d'autres associations cherchaient également un local. Il s'est alors posé la question de l'urgence, et donc la nécessité, d'ouvrir un local comme le Lieu. La recherche de sa définition et de sa pertinence dans le paysage associatif local reste encore perceptible, même deux ans après l'ouverture du Lieu. Cela se perçoit en particulier dans le besoin de justifier, dans les entretiens et dans les discours informels, les apports et les qualités du Lieu.

Le Lieu est défini, par les porteurs du dispositif, par sa différence avec les autres associations locales. En effet, lorsque les objectifs du Lieu à sa création sont évoqués, une volonté de se démarquer des autres dispositifs grenoblois est clairement affichée. Ces derniers sont perçus comme répondant seulement aux besoins vitaux, comme la distribution alimentaire et l'accès à l'hygiène. Sans nier leur nécessité, les penseurs du Lieu ont souhaité apporter quelque chose en plus au paysage associatif local. Pour Aude, c'est donc « *un lieu spécifique* » parce qu'il a été pensé comme un lieu de repos. Or aucun autre local ne proposait cette fonction pour les personnes de la rue, ou du moins n'était pas au centre des préoccupations de l'association. En effet, il existe des associations proposant le repos des personnes sans-abris, comme le « Local des femmes », tout en offrant d'autres types d'aides telles que pour les démarches administratives. Le Lieu a donc été réfléchi et conçu pour répondre aux manques du milieu associatif, observés par les personnes sans-abris.

Le Lieu est considéré comme un espace unique parce qu'il se démarque dans sa fonction des autres associations locales mais également parce qu'il vient répondre aux critiques émises par certains acteurs. Anissa raconte « *ici je peux faire comme veux, avec qui je veux* » alors qu'elle explique ne pas se sentir acceptée par d'autres associations. Ainsi, le principe d'ouverture inconditionnelle souligne la volonté de se démarquer d'autres associations. En ce qui concerne le dispositif Parlons-en, Tom explique qu'il « *palliait à [la fermeture des structures le mercredi matin]... pour tirer un peu du monde pour discuter* ». Donc en souhaitant répondre à un manque, ici à l'ouverture de structures d'accueil, le Parlons-en et par la suite le Lieu ont pu en tirer profit et se développer puisqu'ils attiraient des personnes qui ne trouvaient pas d'autres espaces ouverts.

Cette vision de « palier à un manque » n'est pas sans rappeler l'histoire de la création de certaines associations travaillant sur le sans-abrisme, qui ont répondu aux manques des politiques publiques. Sophie Rouay-Lambert démontre que des associations naissent en identifiant certains « *angles morts* » des pouvoirs publics [ROUAY-LAMBERT, 2014 : 97]. Il apparaît alors de « *nouvelles formes de solidarité* ³⁴ » qui s'efforcent de répondre aux manques des services publics [ROUAY-LAMBERT, 2014 : 98]. Des figures, en dehors du champ politique, apparaissent alors comme légitimes pour représenter les personnes en situation de précarité. Par exemple l'Abbé Pierre, dont l'appel de

³⁴ ROUAY-LAMBERT, Sophie. « Où va la parole des SDF ? La « marge » peut-elle enfin instruire l'institutionnel ? », *Le Sociographe*, vol. 48, no. 4, 2014, pp. 91-101.



1954 reste une référence dans le secteur du sans-abrisme. D'après Julien Damon, les associations sont alors perçues comme les « *'propriétaires' des questions SDF* ³⁵ » [DAMON, 2002 : 140]. Il faut entendre par cela qu'elles se sont portées comme représentantes pour développer la crédibilité des revendications autour des questions de sans-abrisme et un accès direct vers le politique. Ces formes d'organisation associatives participent donc à la réflexion autour du rôle de l'Etat comme garant de la cohésion sociale. De même, le Lieu peut être pensé comme un dispositif contribuant à repenser le fonctionnement du milieu associatif autour du sans-abrisme. Ainsi au-delà de répondre aux caractères urgents et vitaux des besoins des personnes sans-abris, le Lieu propose une autre forme de soutien c'est-à-dire un espace de repos. Pourtant cette volonté de se démarquer du milieu associatif traitant des questions de sans-abrisme, se confronte à des enjeux autour du développement d'un dispositif.

4.1.2 Evolutions des volontés initiales

En s'appuyant sur l'enquête de terrain, je suppose que si les porteurs du Lieu ont initialement pensé le projet en se démarquant du milieu associatif, ils cherchent ou sont maintenant contraints de plus en plus à s'y rattacher. Pour faire émerger et développer un projet, il est souvent nécessaire d'aller rechercher des financements. Or pour maintenir le projet du Lieu, qui est porté par l'association Parlons-en, des financements auprès d'autres structures associatives ont été sollicités. L'association Parlons-en est en effet financée en partie par la Fondation Abbé Pierre, ce qui est selon Christophe très valorisant puisque la fondation est connue nationalement par un large ensemble d'acteurs. Or en reprenant la pensée d'Elena Gallo, la fondation fait partie des organisations à but non lucratif reconnus comme « *promoteurs légitimes* ³⁶ » des messages et revendications sur les enjeux de la précarité [GALLO, 2021 : 215]. En souhaitant se rattacher à ce type d'organisation, je suppose que l'association Parlons-en affiche la volonté de s'insérer plus globalement au sein d'un secteur associatif actif sur les questions de la grande précarité.

Enfin l'étude de conversations informelles et de documentations concernant le Lieu, indiquent que le local semble plutôt s'insérer au sein du maillage associatif local. Plusieurs éléments peuvent appuyer cette hypothèse. Tout d'abord, les membres de la collégiale de l'association Parlons-en sont tous plus ou moins impliqués dans une ou plusieurs autres associations locales. Ce croisement de réseaux et d'informations est, selon les enquêtés, un gésier de ressources et de connaissances pour faire avancer les projets. Pour Aude, ils sont « *un peu comme des infiltrés* ». Ainsi des liens sont régulièrement fait entre l'association Parlons-en et d'autres associations s'insérant dans la lutte contre la précarité. En

³⁵ DAMON Julien, *La question SDF*, PUF, 2002, p. 368

³⁶ GALLO Elena, « #publicitésociétale: quand le numérique devient un outil de sensibilisation », *Bulletin suisse de Linguistique appliquée*, Neuchâtel : Institut de linguistique de l'Université, 2021.



effet, le Lieu accueille des associations de manière ponctuelle. Par exemple, l'association Droit au Logement (DAL) a sollicité l'association Parlons-en pour utiliser la cuisine du Lieu pendant l'été. D'autres associations se rendent au Lieu de manière régulière pour animer par exemple des ateliers (chants, théâtre, etc.). Il a été observé pendant l'enquête une reconnaissance mutuelle entre l'association Parlons-en et une grande partie des associations grenobloises.

Le Parlons-en et le Lieu semblent jouir d'une visibilité non négligeable dans le milieu associatif local. L'inscription du Lieu dans des plaquettes de présentation des associations grenobloises le démontre en partie. Un autre exemple vient appuyer l'hypothèse de liens entre le Lieu et les autres associations locales. Paul, un passant qui s'arrêtera un après-midi au Lieu, a connu le Lieu parce qu'il connaît d'autres associations dans le quartier. Son témoignage souligne les effets d'un maillage associatif au sein d'un quartier. Or l'insertion du Lieu dans le secteur associatif grenoblois était une des volontés exprimées par la ville, lors du vote du Budget participatif. Il est inscrit dans la convention entre l'association Parlons-en et la ville, que le Lieu doit « *s'articuler avec le territoire* » (Christophe).

Enfin, les porteurs du Lieu démontrent d'une connaissance fine des autres acteurs locaux s'insérant dans des objectifs similaires au Lieu/ Parlons-en (accueil de jour, distribution alimentaire, cantine participative, café associatif, etc.). Lors d'une conversation informelle entre deux membres de l'association, il est discuté du fonctionnement de multiples associations grenobloises : les profils de personnes travaillant dans ces associations, le parcours de ces personnes, la nature de leurs relations, l'organisation administrative des salariés et du bénévolat, etc. Il est alors évoqué le souhait de s'insérer au sein de cette dynamique associative, pour y voir émerger de nouveaux projets.

4.2 Le relationnel pour développer un dispositif

L'étude de cas des dispositifs du Parlons-en et du Lieu montre l'importance de s'appuyer sur des réseaux d'acteurs divers pour mettre en œuvre ces dispositifs. En effet, le Parlons-en et le Lieu illustrent la nécessité du lien avec d'autres acteurs, notamment associatifs et institutionnels, pour faire émerger et transformer une idée en projet efficient. Il apparaît que c'est en s'ouvrant vers l'extérieur et en gardant en perpétuel mouvement cette recherche de liens, que le Parlons-en et le Lieu ont pris l'ampleur qu'ils ont aujourd'hui. Nous verrons dans cette partie quels ont été les rôles des réseaux associatifs et institutionnelles. Plus particulièrement, il sera question des liens personnels et affectifs qui lient les porteurs de projets et les « réseaux d'acteurs soutiens ».

Le rôle de la création de liens avec d'autres réseaux associatifs est visible dès la création du Parlons-en. En effet, l'idée qui fait naître le Parlons-en à Grenoble vient de la rencontre dans les années



2000 avec le « *Parlons-en de Charleroi*³⁷ ». Cette rencontre était organisée dans le cadre du réseau Capacitation Citoyenne, animé par l'association « Arpenteurs ³⁸ ». Ce réseau réunit des collectifs et des structures qui « *développent des actions collectives pour améliorer les conditions de vie sur leur territoire*³⁹ ». En 2008, les acteurs du Parlons-en de Charleroi viennent présenter à Grenoble leur projet, qui sera repris un an plus tard par Arpenteurs. Sans cette rencontre, par le biais d'un réseau d'acteurs, il n'y aurait sûrement pas eu l'émergence du Parlons-en à Grenoble. Du dispositif belge, les porteurs du projet grenoblois y garde le nom « Parlons-en » et les grands principes autour de l'importance de la parole. En ce qui concerne la forme, elle sera un peu modifiée par rapport au Parlons-en belge par l'association Arpenteurs, comme nous le verrons prochainement.

Le Parlons-en français se démarque sur quelques points par rapport à son « ancêtre belge ». Ces deux dispositifs ont émergé dans des contextes différents impactant leur mise en œuvre. Par exemple, à Charleroi (Belgique), le Parlons-en se crée à la suite d'un conflit entre des travailleurs sociaux et des personnes accueillies dans un accueil de jours. Pour résoudre ce conflit, un dialogue entre les différents partis dans un lieu neutre est jugé nécessaire : le Parlons-en est créé. Cette mise en perspective historique montre l'importance de la présence de ces deux groupes (les personnes concernées et les travailleurs sociaux) au groupe de parole belge. Or, la présence de ces acteurs associatifs et intentionnelles n'est pas jugée essentielle contrairement à celle des personnes avec une expérience de rue au Parlons-en français, tel que démontré précédemment.

Le relationnel tient un rôle central dans le développement des dispositifs du Lieu et du Parlons-en, tenus par l'association Parlons-en. Plus précisément, je suppose que ces dispositifs ont pu s'amplifier par le jeu de relations personnelles et de liens affectifs au sein de ces dispositifs. Ce constat peut être illustré par les deux embauches de salariées dans l'association Parlons-en : Aude et Anna. Cette dernière faisait partie de l'association « Arpenteurs » jusqu'en 2013. Elle s'investit de plus en plus dès 2014 à l'espace de débat et participe à la création de l'association Parlons-en. Elle trouvera les financements pour un poste qu'elle occupera à mi-temps pendant presque 2 ans. Le progressif salariat de l'association, et donc de sa montée en compétences, s'est donc fait par la mobilisation du réseau en interne. Pour trouver son ou sa successeur.e, Anna explique qu'ils ont cherché quelqu'un qui connaissait déjà le Lieu et le Parlons-en parce que « *c'est tellement étrange ce truc* ». L'utilisation du terme « étrange » n'est pas neutre et renforce l'idée d'un cercle plutôt fermé autour du Parlons-en et du Lieu. Patrick, un des membres de l'association, propose alors Aude qui était connue au Parlons-en comme le raconte Anna : « *je me souvenais bien de Aude, elle avait une force de parole, une conception du truc ... elle avait marqué pas mal de gens au Parlons-en* ». Ses propos illustrent une nouvelle fois le rôle de la parole et

³⁷ Expression récurrente dans les écrits et discours relatant l'histoire du Parlons-en

³⁸ L'association « *arpenteurs se positionne comme animateur de la participation avec pour objectifs d'améliorer l'égalité sociale, politique et écologique* » - site internet : <https://www.arpenteurs.fr/>

³⁹ <https://www.arpenteurs.fr/capacitation.htm> [consulté le 8 septembre 2022]



de son expression, qui ont permis *in fine* à Aude d'être embauchée en tant que chargée de mission dans l'association Parlons-en dès mars 2022. Christophe, un membre de la collégiale, se dit fier d'avoir recruté une personne avec une expérience de rue. Selon lui, l'embauche de Aude envoie un message aux institutions et aux personnes de la rue que des postes comme celui-ci sont possibles et doivent être créés. Lorsque Aude dit « *ils sont venus me chercher* », elle montre la prédominance de l'interconnaissance, proche de l'entre-soi, dans l'accroissement des dispositifs.

D'après Christophe Traïni, les émotions ne peuvent être comprises indépendamment des contextes et des contraintes dans lesquels elles prennent forme (TRAÏNI, 2015). Or j'émet l'hypothèse que le Lîeu et le Parlons-en ont pu émerger et prendre leur forme actuelle grâce à un contexte politique local favorable à l'émergence d'expériences comme ces dispositifs. Cela est particulièrement le cas pour le dispositif du Lîeu. En effet, pour le responsable du budget participatif de la ville, l'ouverture du Lîeu s'est faite dans un contexte qui lui était favorable puisque Grenoble est une « *ville en commun de transition écologique, sociale et démocratique* ». Il explique comment le premier mandat du maire actuel de Grenoble a été pensé pour lancer un grand nombre de projets, alors que le deuxième mandat se concentre plus sur l'accompagnement de ces projets. L'ouverture du Lîeu s'inscrit donc dans cette dynamique de lancement puis de développement de projets. Plus globalement, Grenoble est considéré comme un fort lieu d'expérimentation puisqu'historiquement la ville a été porteuse de nombreuses initiatives surtout concernant la participation des publics concernés. Il existe donc selon Tom une « *dynamique militante incroyable* » et un réseau associatif solide favorable aux projets comme le Lîeu.

La mise en lien entre la ville et les porteurs du projet du Lîeu illustre le rôle des liens personnels dans l'émergence d'un projet. En effet, alors que le projet du Lîeu stagnait depuis plusieurs années faute de financement par la ville, c'est une rencontre entre Apache, une personne qui vivait dans la rue, et Victor, le responsable du budget participatif de la ville de Grenoble, qui va accélérer la concrétisation du projet du Lîeu. La rencontre n'est pas hasardeuse puisque Victor connaissait Apache de son précédent travail, en tant que travailleur social. Il avait également entendu parler du Parlons-en via sa directrice qui travaillait précédemment au sein d'un CCAS. La création et la présence de liens affectifs entre différents acteurs tiennent donc un rôle essentiel pour le développement d'un dispositif.

Le fonctionnement du budget participatifs de la ville de Grenoble, par lequel le Lîeu a pu se concrétiser, indique l'importance d'un réseau de soutiens. Le fonctionnement du budget participatif à Grenoble se déroule ainsi : lors d'une journée de type « *village associatif* » les porteurs de projet viennent présenter leurs idées dont 30 seront retenus suite aux votes des participants. Les 30 projets sont par la suite étudiés par les services de la ville avant d'être soumis au vote de l'ensemble des habitants grenoblois. Dans la limite du budget alloué, soit environ 800 000€, les projets avec le plus de voix sont déclarés gagnants. Pour obtenir le local, les porteurs du projet du Lîeu ont donc fortement mobilisé leurs réseaux, en multipliant les rencontres notamment avec les personnes sans-abris dans

divers accueils de jour ou structures d'aides. Ainsi, d'après Patrick, ils ont remporté le budget participatif grâce à « *l'agitation des réseaux* ». Je suppose donc que l'affect est essentiel pour sensibiliser sur une situation mais il l'est également dans le développement d'un dispositif de sensibilisation.

Conclusion thème 4

Cette partie a démontré que les dispositifs du Parlons-en et du Lîeu ont laissé dès leur création une place centrale à l'émotion. Plus précisément, c'est en répondant à un manque de prise en compte du subjectif par les autres acteurs associatifs qu'a émané l'idée du Lîeu. Cependant, les volontés initiales se sont confrontées avec des réalités de mise en œuvre du projet, sans que la place du subjectif n'ait été remise en question. Le lien avec l'autre reste au cœur des deux dispositifs. Il est même utilisé pour les faire évoluer. Les relations avec des acteurs extérieurs aux dispositifs, notamment associatifs et institutionnels, ont permis de consolider et développer les dispositifs du Lîeu et du Parlons-en.



THÈME 5 – Les acteurs et leurs émotions dans une action de sensibilisation

Cette partie fait un focus sur les acteurs qui participent ou dont la participation est souhaitée dans un dispositif de sensibilisation. En s'appuyant sur l'analyse de la mise en œuvre des dispositifs du Lieu et du Parlons-en, j'émet l'hypothèse que le lien affectif entre ces acteurs, et les émotions qui en émanent, ne sont pas sans conséquence sur le déroulement d'un dispositif de sensibilisation. Nous verrons donc dans un premier temps la définition du public que l'on souhaite sensibiliser et les moyens pour les mobiliser. Puis dans un deuxième temps, nous analyserons la succession d'acteurs qui ont tenu le dispositif du Parlons-en et ses effets sur le dispositif du Parlons-en et du Lieu. Enfin, le troisième temps explorera le rôle de l'affectif et des émotions dans la gestion quotidienne d'un dispositif.

5.1 Le débat sur le choix du public cible

5.1.1 Une délimitation du public cible controversée

Pour mettre en place un dispositif, il faut délimiter le public cible, c'est-à-dire un ensemble de personnes visé par ce dispositif. En ce qui concerne un dispositif de sensibilisation, il s'agit du groupe de personnes que l'on souhaite sensibiliser à une cause. Les contours de ce groupe, qui n'est pas forcément homogène et reste théorique, sont généralement définis avec les objectifs et définition du dispositif. C'est ce que j'ai pu observer pour le dispositif du Lieu. En effet, ce dernier est défini par son ouverture inconditionnelle. Il n'est donc pas décrit par ses usages ou ses fonctions mais par son principe d'ouverture à tous sans condition d'entrée. Le Lieu est unique parce que « *tout le monde est accepté* » pour Nina. De même, pour Victor de la ville de Grenoble, le local se résume en son principe qui est que « *tout le monde puisse venir* ». Ce principe d'inconditionnalité est présent dès la campagne du Lieu pour le budget participatif. Aude, qui fréquentait le Parlons-en depuis de nombreuses années, voyait dans ce projet « *quelque chose d'accessible, de tranquille, de calme, ouvert à la discussion, ouvert au projet* ». Victor explique également que pour la ville c'était un projet qui favorisait « *la rencontre entre différents types de populations* ». L'étiquette « *solidaire* » affichée par le Lieu serait pour Victor la raison de sa victoire au budget participatif.

Lors de la campagne pour le budget participatif, un enquêté se remémore qu'un autre discours, plus implicite, était tenu lors de la rencontre avec les habitants. Le local permettrait aux personnes de ne plus « *trainer dans la rue* ». Les propos de Christine, une habitante du centre-ville de Grenoble, confirment l'appropriation de cet argumentaire. Elle dit constater un lien entre l'ouverture du Lieu et la baisse « *d'incivilités en centre-ville* ». Selon elle, il y aurait donc moins de personnes à la rue parce que



le « *Lieu s'est créé et que [les personnes à la rue] vont plus sur le Lieu* ». Dans ce discours, nous pouvons percevoir au-delà des notions de liens sociaux et de solidarité, une forme de gestion de l'espace public par la mise en place d'un dispositif comme le Lieu. En effet, le principe d'ouverture inconditionnelle pour favoriser la création de liens sociaux, fait encore débat au sein des porteurs du projet du Lieu.

L'enquête révèle qu'il reste encore des doutes sur le contour du public ciblé par le Lieu. Si certains prônent l'ouverture à tous, d'autres préféreraient se centrer sur les personnes en situations de rue. Pour ces derniers, il s'agirait d'accueillir tout le monde mais en prêtant une attention particulière à la présence de personnes de la rue. Ainsi pour Christophe, l'enjeu du Lieu est que « *les gens viennent avec leurs pratiques de rue* » alors que pour Antoine « *tout le monde est bienvenu* ». Ce débat était déjà présent lors de la campagne du Lieu pour le budget participatif. Deux types d'argumentaires étaient déployés : ouverture à tous auprès des institutions et des citoyens « lambda » et un lieu pour les personnes à la rue lors des visites dans les accueils de jours. Lorsqu'elle évoque sa mobilisation dans la campagne, Anna ne parle que de ses visites dans les accueils de jours. Il fallait selon elle mobiliser les personnes de la rue pour gagner la campagne. Elle raconte des confrontations avec une autre personne participant à la campagne du Lieu, qui mettait en avant l'ouverture pour tous du projet.

Pour comprendre les enjeux de ce débat, et notamment la position de Anna, il faut revenir sur le projet qui a fait naître le Lieu et son histoire. En 2011 s'ouvre la Piscine, un local porté par les Arpenteurs mais dont le projet émane de besoins exprimés lors des séances du Parlons-en. Nommé « La Piscine, Fabrique de Solutions pour l'Habitat », ce local était « *un lieu dédié aux questions de l'habitat, de l'auto-construction, et plus généralement des solutions qui pourraient découler du croisement des différents acteurs et énergies*⁴⁰ ». Ainsi les objectifs de ce lieu étaient tournés autour du « faire » dans une perspective de travailler collectivement autour de projets et de partager son savoir-faire quelque soit son expérience de vie. Le Lieu a donc été réfléchi dans la continuité de la Piscine. Il est souvent utilisé les mêmes termes pour décrire les deux dispositifs, tel que l'expression de « *coquille vide* » pour désigner le fait que tout reste à faire. Cependant des différences existent : le Lieu met en avant des compétences plus subjectives, par la valorisation des échanges et des rencontres, alors que le principe de la Piscine se basait sur la mise en action. Cependant, l'existence d'un précédent local avant le Lieu n'est pas sans conséquence sur son fonctionnement actuel et sur le débat actuel sur la délimitation du public cible. A l'ouverture de la Piscine, de nombreux architectes se sont pris d'intérêt pour le local et l'ont fortement investi, au détriment des personnes en situation de précarité. Il est raconté qu'il a « *fallu les mettre dehors* ». Il est alors craint pour de nombreux enquêtés, dont Anna qui était présente lors de la mise en œuvre de la Piscine, de voir se reproduire la même problématique au Lieu.

⁴⁰ <https://lieugrenoble.wordpress.com/les-projets/la-piscine/> [consulté le 8 septembre 2022]



5.1.2 Choix et aménagement de l'espace et ses effets : difficulté de l'ouverture inconditionnelle

Le Lieu a été aménagé à plusieurs reprises afin de rendre visible son principe d'ouverture pour tous. Ouvert en 2020 au public, il a depuis connu des réaménagements qui attestent de l'appropriation progressive de l'espace par ses « occupants ». Il est entendu par occupants, les personnes investies dans le Lieu, que cela soit ou ait été de manière ponctuelle, ou de manière plus régulière. L'enquête montre que l'aménagement de l'espace se veut visible, perceptible par tous. Le plus gros des travaux d'aménagement est présent dans la cour. Il y a notamment les bacs à fleurs et à potager, le mur pour insonoriser la cour et les casiers faisant office de bancs, de tables et de niche à chiens. Enfin, l'aménagement de la cour affiche clairement la volonté de la rendre visible et attractive depuis la rue. En effet, l'entrée du Lieu par la cour, est en retrait par rapport à la rue. Les couleurs vives, les dessins sur les murs et une forme de « bricolage » de divers éléments montrent visuellement au passant une certaine identité du local.

L'aménagement du local, qui se veut ouvert à tous, n'a pas toujours provoqué les effets escomptés. J'émet l'hypothèse, en m'appuyant sur l'enquête de terrain, que la mise en œuvre du dispositif du Lieu n'est pas toujours en adéquation avec son principe d'ouverture inconditionnelle. Le local, au lieu de favoriser la rencontre, semble parfois plutôt la contraindre. Le sentiment de barrière et de contraintes physiques est perceptible dès l'entrée dans le Lieu. Ceci est matérialisé par la grille qui est l'élément visible depuis la rue et sert de porte d'entrée du local. Pour Christophe, quand la grille est ouverte elle symbolise l'ouverture à tous et l'importance de la liberté de mouvement de chacun, « *c'est ouvert à tous, vient qui veut* ». Je suppose qu'inversement sa fermeture symbolise la fin de cette « ouverture à tous ». Rappelons que le Lieu est ouvert trois demi-journées par semaine. Ainsi, Nina explique que la grille représente pour certains réfractaires au Lieu, une barrière que « *certaines ne vont pas franchir [...]* ». L'effet de la grille est parfois doublé lorsque par exemple une association (Mon chien ma vie) positionne les cages à chiens en bois et un petit portique devant la grille. Pour entrer dans la cour, il faut franchir deux barrières qui contraignent non seulement l'entrée dans le Lieu, mais aussi le déplacement de chacun entre le dedans et le dehors du local.

Le mouvement à l'intérieur du local est également contraint sous quelques aspects. Par exemple, un cadenas a été placé sur un espace de stockage, empêchant l'accès à tous ceux qui n'en possèdent pas la clé. Cette privatisation de la part d'une association d'une partie de l'espace est mal perçue par une grande partie des réguliers du Lieu, aussi nommés Lieuzards. Aude considère cette privatisation comme un « *mauvais usage de l'endroit* ». La volonté d'une « ouverture à tous » présente donc des limites à la fois dans l'accès au Lieu vers et par l'extérieur mais également au sein même du local. Le Lieu démontre que lorsqu'on invoque le subjectif, inévitable à la sensibilisation, des effets



peuvent échapper à ceux qui mettent en place ce dispositif, et parfois ne pas répondre aux objectifs initiaux

Un autre exemple des effets non voulus liés à l'espace concerne la position géographique du local. Une nouvelle fois, le principe d'ouverture inconditionnelle est contraint par les effets de l'espace. En effet, j'émet l'hypothèse que la position du local à Grenoble influence la venue ou non de certains publics. Le Lieu se situe en centre-ville, un emplacement souhaité par les porteurs du projet du Lieu. D'après Benjamin Pradel, le cœur de ville est envisagé par les personnes sans-abris comme une zone de passage qui fait gage de sécurité et procure un sentiment de participation implicite à la vie urbaine (PRADEL, 2019). Cependant, pour le cas du Parlons-en, il est plutôt observé un effet inverse avec une baisse de la fréquentation des personnes sans-abris au local en centre-ville. En effet, avant la création du Lieu et de son implantation en centre-ville, le Parlons-en se tenait à la Maison des habitants près d'un centre de distribution alimentaire. Je suppose qu'un espace qui attirait un certain nombre de personnes sans-abris, permettait par effet de proximité de faire venir ces personnes au Parlons-en. La disparition à proximité du Parlons-en d'espaces dédiés aux questions de sans-abrisme, voulue par les porteurs de projet afin de se détacher de ce secteur, influence la venue du public ciblé par le dispositif.

Par conséquent, de nombreuses personnes, ayant participé au projet du Lieu, souhaitent maintenant séparer l'espace de parole et le local. Aude explique « *c'est plus la même chose depuis qu'il y a l'ouverture du Lieu* ». Ainsi il semblerait que l'ouverture du Lieu soit un moment pivot pour le Parlons-en. Il a permis de le « fixer » dans l'espace de manière pérenne mais a également entraîné des effets non voulus par les porteurs du projet initial. Nina résume ce constat partagé par de nombreux habitués du Parlons-en, « *on s'est mieux organisé, mais on a perdu des gens à la rue* ». La baisse du nombre de « gens de la rue » observée par les organisateurs est un des principaux reproches fait au Parlons-en. Un dispositif de sensibilisation, comme le Lieu, touchant au subjectif peut produire des effets ne sont pas toujours ceux attendus, ou même souhaités par les porteurs de projet.

5.1.3 Une sensibilisation visible dès la mobilisation des acteurs

Une fois le public cible délimité, il faut établir une stratégie pour mobiliser et faire venir ces personnes au dispositif. Or je suppose qu'un dispositif de sensibilisation faisant appel aux émotions et à l'affect est touché par ce caractère subjectif tout au long de sa mise en œuvre, dont la mobilisation des publics. Cette partie tentera alors de répondre à la question : comment interpeller et mobiliser le public ciblé par un dispositif touchant au subjectif ?

Dans un dispositif de sensibilisation, j'émet l'hypothèse que la mobilisation des acteurs prenant part aux dispositifs est en perpétuel mouvement. Pour démontrer ce postulat, nous pouvons nous



appuyer sur la littérature en sciences sociales. Christophe Traïni et Johanna Simeant-Germanos montrent que la mise en œuvre de dispositifs exige une stratégie de communication adaptée pour mobiliser les acteurs à s'investir dans le dispositif. L'objectif est alors de produire « *une mobilisation adéquate aux publics et à l'enchaînement des séquences*⁴¹ » (TRAÏNI et SIMEANT-GERMANOS, 2009 : 23). Il est entendu par enchaînement des séquences, les différentes phases de l'action. La mobilisation nécessaire et effective peut varier en fonction de ces phases. Il est par exemple remarqué que les acteurs qui participent à l'émergence de l'idée ne seront pas forcément les mêmes que ceux qui vont la mettre en place. Ainsi la mobilisation du public est constamment retravaillée en fonction des contextes et des besoins du dispositif.

A travers l'étude du Parlons-en et du Lîeu, il est observé deux stratégies concernant la subjectivité de la mobilisation de tels dispositifs : en faire une force, ou bien se rattacher à des formes de mobilisation plus objectives. La première stratégie de mobilisation utilisée par le Parlons-en et le Lîeu est celle faisant appel au subjectif. En effet, des outils plus informels touchant à l'affect et au relationnel sont mis en œuvre. L'outil le plus représentatif de cette stratégie de mobilisation est le « bouche-à-oreille ». Il est pour une grande partie des enquêtés, la stratégie la plus effective pour faire venir les personnes à l'espace de débat, tout en comportant quelques risques. L'efficacité du bouche-à-oreille semble tenir à la répétition d'un discours autour du dispositif. Il ne s'agit pas de l'entendre d'une personne mais d'une pluralité d'acteurs dont les propos tendent vers une même appréciation du dispositif. Ainsi Nina explique qu'elle a connu le Parlons-en en fréquentant un accueil de jour puis par d'autres personnes de la rue. Quant à Christine, elle vient au Parlons-en grâce à sa relation avec une personne impliquée dans l'association Parlons-en.

Le relationnel a de nouveau son importance puisque ce qui peut inciter à venir participer aux dispositifs est l'avis des personnes partageant la même expérience de vie. Pour Tom, le bouche-à-oreille est principalement présent chez les « *personnes en galère* », comme le confirme Christophe : « *les gens se parlent entre pairs* ». Or ces discours, construits autour d'impressions, touchent donc au caractère subjectif et personnel des individus. Ainsi si certains peuvent mettre en avant les qualités du Parlons-en, d'autres préfèrent en présenter les limites. Pour Antoine, il existe donc « *des jaloux qui vont raconter des conneries ... cracher dessus* ». Le sentiment de jalousie sous-entend que le Parlons-en propose quelque chose que d'autres envient. Il y a donc une volonté de valoriser et de défendre, quoiqu'il advienne, les dispositifs dans lesquels on est attaché. Pour Christophe, il y a « *un enjeu à tenir* », montrant le caractère incertain et mouvant d'un outil tel que le bouche-à-oreille. De plus, il est à noter

⁴¹ TRAÏNI, Christophe, et SIMEANT-GERMANOS Johanna. « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », Christophe Traïni éd., *Émotions... Mobilisation !* Presses de Sciences Po, 2009, pp. 11-34.



que cet outil est principalement, voir uniquement, utilisé pour mobiliser des personnes en situations de rue, rappelant le débat autour du public cible expliqué précédemment.

La deuxième stratégie de mobilisation est celle se rattachant à des formes plus objectives afin de faire face aux effets incontrôlés du subjectif. En effet, un autre moyen de faire venir les personnes au Parlons-en, est la mise à disposition d'un petit-déjeuner et d'un déjeuner lors de cette matinée. Plus indirect, il est pourtant constaté que c'est un outil efficace pour attirer les personnes de la rue qui se confrontent souvent à des espaces de distribution alimentaire bondés. Par exemple, c'est en attendant devant un accueil de jour pour prendre un petit-déjeuner que Aude est venue pour la première fois au Parlons-en. Un de ses « *potes de rue [lui] a parlé d'un bon plan* » en évoquant le Parlons-en. Elle est donc arrivée pour se restaurer sans savoir qu'il y avait un débat. D'autres racontent être venu par simple intérêt pour la thématique du mois connue grâce aux affiches distribuées dans plusieurs lieux à Grenoble. Cette stratégie de communication autour des affiches a été mise en place par les Arpenteurs, soulignant l'expérience professionnelle de l'association.

De ces deux outils, le petit-déjeuner et les affiches, il ressort des effets différents. En effet, si des personnes se rendent pour la première fois au Parlons-en pour débattre d'un sujet, ils en reviennent pour d'autres raisons. Quasiment tous les enquêtés se remémorent bien de leur premier Parlons-en mais ils n'arrivent pas à se souvenir du sujet débattu. Je suppose alors une différence de stratégie entre provoquer l'intérêt et créer de l'attachement à un dispositif. Le premier se fait sur une temporalité courte, il s'agit d'interpeller rapidement et susciter une envie quasi immédiate. Un format visuel, comme des affiches, est donc privilégié. Il est également à noter que l'affiche peut toucher un public plus large que celui des personnes en situation de rue. L'attachement doit quant à lui se développer sur la durée, et plus particulièrement sur une forme de répétition comme la distribution de repas. La mise en place d'une routine pour les personnes sans-abris est d'ailleurs perçue par Claudia Girola comme essentielle dans l'élaboration d'un sentiment de sécurité (GIROLA, 2011).

Pour conclure sur la mobilisation du public cible, l'enquête révèle quelques effets de cette mobilisation. Tout d'abord, comme expliqué ci-dessus, il ressort de ces stratégies de mobilisation un débat et des préoccupations autour de la question du public cible. En effet, la plupart des outils de mobilisation visent en priorité le public avec une expérience de rue. Cela vient appuyer l'argumentaire de la crainte constante de la part des porteurs de projet d'une potentielle absence de personnes de la rue au sein du Parlons-en et du Lieu. Tout au long de la mise en œuvre de ces dispositifs, la mobilisation des personnes de la rue a été effective, sans que leur présence ne soit « *linéaire* » comme le rappelle Anna. Pourtant le sentiment d'une démobilité de ce public persiste et s'accroît, devenant la préoccupation principale de ceux qui organisent le groupe de parole Parlons-en. Par exemple Anissa, qui fait partie de la collégiale de l'association Parlons-en, dit « *on était une bonne équipe, on était un*